

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MAI 2020

PROJET DE RAPPORT A  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



PARTIE 2 – DECLARATION DE PERFORMANCE  
EXTRA-FINANCIERE POUR L'ANNEE 2019



## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>LE MODELE D'AFFAIRES .....</b>	<b>4</b>
1.	Les quatre métiers.....	4
2.	Les clients .....	5
3.	Les orientations stratégiques.....	7
<b>II.</b>	<b>LA MATRICE DE MATERIALITE .....</b>	<b>9</b>
1.	La prise en compte des enjeux RSE.....	9
2.	L'approche par les risques .....	9
3.	L'identification des risques et enjeux RSE.....	9
4.	La hiérarchisation des enjeux RSE.....	11
<b>III.</b>	<b>VOLET SOCIETAL .....</b>	<b>14</b>
1.	IMPLICATION DANS LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL .....	16
1.1.	Politique.....	16
1.2.	Actions 2019.....	16
1.3.	Indicateurs 2018-2019.....	18
2.	PRISE EN COMPTE DES BESOINS, ATTENTES ET DIALOGUES AVEC LES PARTIES PRENANTES.....	18
2.1.	Les clients .....	19
2.2.	La qualité de l'eau .....	20
2.3.	Engagements socio-économiques culturels et citoyens.....	23
3.	INNOVATION ET TRANSFORMATION DIGITALE.....	26
3.1.	Politique Innovation.....	26
3.2.	Politique Transformation digitale.....	29
4.	ETHIQUE DES AFFAIRES.....	30
4.1.	Politique.....	30
4.2.	Actions 2019.....	30
4.3.	Indicateurs 2018-2019.....	31
<b>IV.</b>	<b>VOLET ENVIRONNEMENTAL .....</b>	<b>32</b>
1.	PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET POLLUTIONS.....	32
1.1.	Politique.....	32
1.2.	Actions 2019.....	33
1.3.	Indicateurs 2018-2019.....	33
2.	PRESERVATION ET GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU.....	34
2.1.	Politique.....	34
2.2.	Actions 2019.....	35
2.3.	Indicateurs 2018-2019.....	35

3.	REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES .....	36
3.1.	Politique.....	36
3.2.	Actions 2019.....	36
3.3.	Indicateurs 2018-2019.....	39
4.	ECONOMIE CIRCULAIRE .....	40
4.1.	Politique sur les déchets.....	40
4.2.	Politique sur l'analyse du cycle de vie .....	42
4.3.	Politique sur la réutilisation des eaux traitées.....	43
<b>V.</b>	<b>VOLET SOCIAL .....</b>	<b>44</b>
1.	PRESERVATION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES SALARIES.....	46
1.1.	Politique.....	46
1.2.	Actions 2019.....	47
1.3.	Indicateurs 2018-2019.....	48
2.	ECOUTE DES SALARIES PAR UN DIALOGUE SOCIAL RICHE .....	49
2.1.	Politique.....	49
2.2.	Actions 2019.....	49
3.	VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN .....	50
3.1.	Politique de la "Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences" .....	50
3.2.	Politique de la "Diversité et égalité de traitement" .....	51
3.3.	Politique de la "Qualite de vie et bien-être des salariés" .....	54
3.4.	Politique pour un "Système de rémunération cohérent" .....	56

## I. LE MODELE D'AFFAIRES

La Société du canal de Provence (SCP), Société de droit privé a été créée en 1957. La majorité de son capital est détenue par les collectivités publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, son objet étant de contribuer au développement économique et à la mise en valeur de la région notamment par l'aménagement hydraulique.

Par voie de concession, la SCP construit, exploite et entretient l'ensemble des ouvrages du canal de Provence, qui reviendront en 2038 à l'autorité concédante, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le périmètre de la concession se déploie sur cinq départements : Alpes de Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Hautes-Alpes.

### 1. Les quatre métiers

La SCP est un outil au service du développement durable et solidaire des territoires de la Région.

La Société assure une **mission de service public** en desservant les territoires en eau brute ou potable et en garantissant :

- l'apport d'eau indispensable au développement des territoires,
- la préservation de sa qualité,
- une desserte en eau sécurisée et équitable pour tous les usages,
- une action auprès de chacun des acteurs, jusqu'au consommateur final, afin qu'ils participent à une gestion responsable et économe de l'eau dans le respect de l'environnement.

Au-delà de sa mission de service public de desserte en eau et de sécurisation de la Provence, la SCP propose également des **prestations de service** : elle accompagne ses clients dans les territoires ruraux, en répondant à leurs besoins de conseils et de matériels et en leur offrant un large éventail de prestations de service dans le domaine de l'eau.

Ces prestations s'étendent également aux services de 3 laboratoires ; contrôles de la qualité de l'eau, géotechnique et bétons, tests et étalonnages de matériels hydrauliques.

La SCP réalise par ailleurs une large gamme de **prestations d'ingénierie**, en France et à l'international (références dans 40 pays) ; la SCP réalise des études ou la maîtrise d'œuvre de travaux pour ses clients en réponse notamment aux enjeux complexes du changement climatique.

Enfin, la **production d'énergies renouvelables** est devenue un enjeu majeur auquel la SCP contribue avec une stratégie de développement ambitieuse qui en fait son quatrième métier.

## 2. Les clients

Du fait de la multiplicité des activités, les clients relèvent de typologies très variées : collectivités territoriales, particuliers, agriculteurs, industriels, PME, administrations étrangères... Une seule et même ambition anime l'ensemble de ces métiers, une très forte culture de l'écoute client qui se traduit par un niveau élevé de satisfaction de la clientèle.

Cette diversité a conduit bien entendu à une organisation différente par clientèles avec des modalités adaptées aux spécificités de chacune d'entre elles.

### ➤ **Service de l'eau**

La clientèle est constituée par deux typologies distinctes :

#### **Les clients dits « Grands Comptes »**

Les 80 clients dits « Grands comptes » sont constitués de collectivités territoriales, d'industriels et de golfs et leurs contrats reposent respectivement sur des usages urbains, industriels et d'arrosage. Le chiffre d'affaires en 2019 représente 54.1 Millions d'Euros, soit 58 % du chiffre d'affaires du service de l'eau.

#### **La clientèle rurale et périurbaine**

La clientèle est composée de 47 000 clients, particuliers, petites entreprises, artisans et agriculteurs. Les contrats d'eaux répondent ainsi à des usages domestiques, d'arrosage, de protection d'incendie et d'irrigation agricole. Le chiffre d'affaires en 2019 représente 38.8 Millions d'Euros, soit 42 % du chiffre d'affaires du service de l'eau.

### ➤ **Activités de service**

Conseils, ventes de matériels et prestations de services dans les domaines de **l'irrigation agricole, l'arrosage des jardins et des espaces verts, et le traitement de l'eau brute pour les particuliers et les entreprises.**

Les activités de service, tournées vers les territoires ruraux en Région, concernent une clientèle diversifiée : agriculteurs, particuliers, entreprises artisanales et PME et de manière plus marginale, des collectivités rurales. Ces clients sont également clients du service de l'eau pour leur grande majorité.

Des Comptoirs du Matériel, espaces de vente entièrement dédiés à l'univers de l'eau, offrent un accueil personnalisé qui permet d'apporter du conseil et de diriger les clients vers les matériels ou les solutions adaptés.

En 2019, un chiffre d'affaires de 4.8 Millions d'Euros a été réalisé pour ces services d'irrigation, arrosage, vente aux comptoirs et traitement de l'eau.

### **Activités des laboratoires**

Trois laboratoires, d'Analyses des eaux, de Géotechnique et Bétons, et de Mesures Hydrauliques, interviennent pour la concession et proposent également des offres originales avec des prestations de haut niveau à une clientèle diffuse.

Il s'agit de clients du service de l'eau pour les laboratoires d'analyse des eaux. Les deux autres laboratoires sont en relation avec des entreprises et des organismes publics.

Les activités des laboratoires représentent un chiffre d'affaires de 920 000 Euros.

### **Missions d'exploitation et de maintenance d'infrastructures hydrauliques**

Enfin, la SCP gère un contrat d'affermage et assure des prestations d'exploitation et de maintenance pour des organismes privés ou publics. Cette activité en 2019 a réalisé un chiffre d'affaires de 645 000 Euros.

Le chiffre d'affaires consolidé de ces activités de service a été de 6.4 Millions d'Euros en 2019.

#### ➤ **Activités d'ingénierie**

Les prospects de l'activité ingénierie sont identifiés en amont par les responsables de marchés ingénierie, ou par les délégués territoriaux en Région. Dans la plupart des cas, il s'agit de réponses à des procédures d'appels d'offres françaises et internationales lancées par des organismes publics mais la société a également quelques clients privés.

On dénombre dans cette activité, 150 clients en portefeuille, pour un chiffre d'affaires en 2019 de 6.1 Millions d'Euros.

#### ➤ **Production d'énergies renouvelables**

La totalité de la production d'énergies renouvelables est vendue à EDF dans le cadre de contrats avec obligation d'achat. Cela concerne :

- les microcentrales de la Société,
- la microcentrale d'Eyguières, réalisée dans le cadre du partenariat avec l'Association Syndicale des irrigants de la Crau, dans les Bouches du Rhône.

#### ➤ **La Société Oshun, filiale de prestations de service à l'international**

Créée en 2017 par trois entreprises françaises, la SCP, UV Germe et Mios, rejointes en 2018 par les fonds d'investissement Danone Communities et CCAP Création, la Société OSHUN est un projet d'entrepreneuriat social développé par des ingénieurs et techniciens de la SCP, dans le cadre de son processus d'innovation.

OSHUN offre un service de l'eau de qualité, filtrée et désinfectée, pour les zones rurales des pays en voie de développement, grâce à des systèmes innovants, tant en matière de traitement de l'eau, de connectivité ou de modèle économique.

Il s'agit d'un projet social et inclusif qui répond aux besoins d'alimentation en eau et qui compte environ 10 000 clients répartis sur les 50 kiosques du Sénégal. En 2019, la Société Oshun France et Sénégal ont réalisé un chiffre d'affaires de 270 000 €.

En parallèle, Oshun propose à différents clients, sa gamme de systèmes de traitement d'eau autonomes en énergie : ONG, gouvernements, bailleurs de fonds, communautés villageoises et entreprises engagées dans des démarches de RSE.

La société Oshun a l'ambition d'offrir ses services sur le territoire de l'Afrique de l'Ouest.

### 3. Les orientations stratégiques

L'ensemble de ces activités s'inscrivent dans les orientations stratégiques du projet d'entreprise CAP 2020.

La mission de la SCP est d'accompagner les territoires et ses acteurs pour relever les défis de l'eau dans un contexte de changement et transitions multiples : climatiques, écologiques, énergétiques, numériques...

Ainsi la Société se positionne sur ses quatre activités et a pour ambition d'améliorer sa performance interne, en adoptant les actions suivantes :

- valoriser la capacité d'innovation de ses collaborateurs,
- intégrer la transformation numérique au quotidien, offrant ainsi de nouvelles opportunités de gains de performance et la création de services à haute valeur ajoutée,
- déployer les délégations à ses collaborateurs pour renforcer leur responsabilité, autonomie et consolider ainsi la maîtrise des risques de la Société,
- simplifier ses processus de fonctionnement et motiver ses collaborateurs.

Enfin, la SCP a souhaité affirmer son engagement dans le domaine de la responsabilité sociétale, dans ses activités propres et en qualité d'actionnaire principal de sa filiale OSHUN.

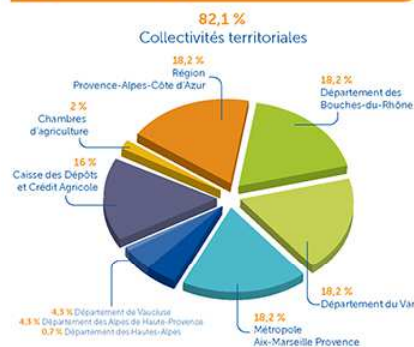
Ces ambitions sont traduites dans le modèle d'affaires.

# Modèle d'affaires de la Société du Canal de Provence

## Nos missions

- Concevoir, exploiter et maintenir les ouvrages nécessaires à la desserte en eau du territoire régional, en complément des ressources locales.
- Apporter des solutions concrètes, responsables et durables dans le domaine de l'eau et de l'énergie.

## Une gouvernance consensuelle garante d'une grande stabilité



## Nos valeurs

- Professionnalisme
- Proximité
- Développement responsable

## Nos ressources clés

- **Capital humain** : 550 collaborateurs, 25 h de formation moyenne par an et par collaborateur.
- **Contrat de concession** (jusqu'en 2038) : conception-réalisation-exploitation d'ouvrages hydrauliques de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La concession régionale représente un patrimoine de 2,7 milliards d'euros.
- **Droits d'eau** sur les ressources Verdon, Durance et Siagne.
- **Implantation locale** : 10 centres d'exploitation et 3 laboratoires en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **Outremer et à l'international** : 6 implantations, à La Réunion, au Maghreb, en Afrique de l'Ouest, Asie du Sud-Est et Caraïbes.

## Notre création de valeurs



Une entreprise publique concessionnaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui affirme et poursuit sa mission de desserte et de sécurisation en eau de la Provence, pour tous les usages.

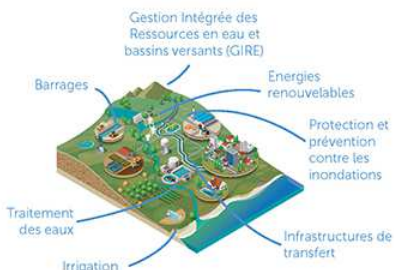


Une société de service dans le domaine de l'eau, plus directement tournée vers les territoires ruraux régionaux.

- Exploitation / Maintenance
- Géotechnique
- Qualité de l'eau (analyse et traitement de l'eau)
- Mesures hydrauliques
- Irrigation à la parcelle et clé en main
- Pilotage de l'irrigation
- Conseil et vente de matériels d'arrosage, d'irrigation et de traitement de l'eau



Une société d'ingénierie en capacité d'apporter des réponses aux enjeux complexes de l'eau, en France et à l'international.



Une société engagée dans la production d'énergies renouvelables.



## En chiffres

### La Société du Canal de Provence en chiffres :

- 220 millions de m<sup>3</sup> mobilisés chaque année,
- 210 km d'ouvrages de transport,
- 5 600 km de canalisations d'adduction et de distribution,
- 4 grands barrages et plus de 80 réserves et réservoirs de proximité,
- 83 stations de pompage,
- 5 usines de traitement des eaux et 20 stations de potabilisation,
- 9 microcentrales en production,
- 86 300 ha de périmètre irrigable (50 % des surfaces agricoles en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur),
- 50 000 clients en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et 500 clients à l'international dans plus de 40 pays.

## Nos perspectives de croissance

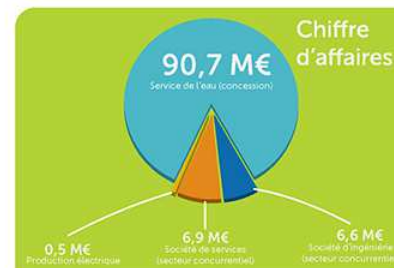
- Aménagements et extensions de réseaux pour la sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau des métropoles et l'irrigation agricole : 580 M€/20 ans d'investissements prévus, dont 70 % pour l'agriculture.
- Rénovation du patrimoine : 150 M€ sur 5 ans.
- Développement des énergies renouvelables (hydroélectricité et solaire) : bilan énergétique positif visé à partir de 2025.
- Innovation (irrigation connectée, détection des fuites par drones, conception 3D des ouvrages).

## Développement de filiales ...

- SCP Energies renouvelables et développement territorial,
- SCP Développement International,
- OSHUN (en partenariat avec UV Germe, Mios, Danone Communities et CAAP Création) opère un service de l'eau en milieu rural dans les pays en voie de développement, au travers de kiosques à eau connectés.

## ... et de sociétés de projet

- En région, sous forme de GIE ou SAS pour la production d'énergie renouvelable : Eyguères, Manosque ...





## II. LA MATRICE DE MATERIALITE

L'analyse de la matérialité permet d'identifier les enjeux RSE majeurs de la SCP. Elle est représentée par une matrice, qui prend en compte à la fois les attentes des parties prenantes (actionnaires, clients, fournisseurs, partenaires...) mais également la prise en compte de ces enjeux par la direction de l'entreprise. La mise en corrélation de ces deux axes permet d'identifier les enjeux prioritaires de l'entreprise en matière de RSE et d'ajuster sa stratégie.

### 1. La prise en compte des enjeux RSE

Depuis plus de vingt ans, la SCP s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de sa qualité de service, de sa performance environnementale, enfin, plus récemment dans celle de la santé et sécurité au travail (certifications obtenues : ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001).

En 2019, la Société a souhaité qu'apparaisse plus clairement dans sa politique, la prise en compte de l'ensemble de ses responsabilités sociétales. Un « Système de Management de la Production Responsable » a été mis en place, englobant ainsi tous les engagements de la SCP en matière de QSE et de développement durable (RSE).

Ce nouveau pas a ainsi été franchi par l'intégration de la RSE dans les processus métiers.

### 2. L'approche par les risques

Depuis de nombreuses années, la SCP a privilégié cette approche afin de déterminer les facteurs susceptibles de limiter ses performances.

Dans le cadre de la QSE, des plans d'actions par processus ont été établis sur la base d'analyses de risques.

Dans cet esprit, des contrôles réguliers sont effectués par la mission d'Audit interne et par la Juriste chargée du contrôle de la commande publique.

### 3. L'identification des risques et enjeux RSE

Pour identifier ses risques et enjeux RSE, la SCP s'est principalement appuyée sur les thématiques RSE, citées dans le Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, relatives à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises. Finalement, 16 enjeux sont classés en trois familles ; social, sociétal et environnemental.

**Tableau des risques associés aux 17 enjeux**

Risques	Enjeux dans la matrice de matérialité	Enjeux
Dégradation de la santé et du bien-être des salariés, accidents, absences maladie, impact financier/pénal, détérioration de la motivation et risque de réputation	Santé Sécurité au Travail	Préservation de la santé et de la sécurité des salariés
Démotivation des salariés, conflits sociaux, dégradation de l'image	Ecoute des salariés par un dialogue social riche	Ecoute des salariés par un dialogue social riche
Perte de compétences, perte de connaissances, démotivation des salariés et départ des talents, difficulté dans le recrutement	Investissement dans le capital humain	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières
Démotivation des salariés, absentéisme, turnover, départ des talents,	QVT et bien être des salariés	Qualité de vie et bien-être des salariés
Démotivation, perte d'implication des salariés, sentiment d'injustice, réputation et image	Diversité et égalité de traitement	Diversité et égalité de traitement
Perte de confiance des actionnaires, risque de perte du contrat de concessionnaire au terme de la concession, stagnation de l'activité, insatisfaction des écosystèmes	Implication dans le développement territorial	Implication dans le développement territorial
Choix de solutions concurrentes, perte de marchés et de clients sur les activités concurrentielles, remise en cause de la stratégie, frein au développement, insatisfaction client Perte de confiance de l'actionnariat, du concédant et insatisfaction de l'écosystème, remise en cause de la stratégie de l'entreprise et frein au développement, isolement	Prise en compte des besoins, attentes et dialogues avec les parties prenantes	Prise en compte des besoins, attentes et dialogues avec les parties prenantes
Risques sanitaires, actes de malveillance, terrorisme	Qualité de l'eau	Qualité de l'eau
Image et réputation détériorées, perte de reconnaissance	Engagement culturel et citoyen	Engagements socio-économiques, culturels et citoyens
Retard technologique sur l'offre de service/bien sur le marché, manque de compétitivité, perte de parts de marché, perte de rentabilité	Innovation transformation digitale	Innovation et transformation digitale
Augmentation des coûts, risques environnementaux et sécurité santé au travail, développement sociétal à long terme, réputation et image	Achats responsables	Achats responsables
Réputation, impact financier/pénal, perte de confiance des parties prenantes	Conformité et éthique des affaires	Ethique des affaires
Image environnementale dégradée, détérioration de l'environnement, impact financier/pénal	Prévention des risques environnementaux et pollutions	Prévention des risques environnementaux et pollutions
Image environnementale dégradée, mauvaise gestion et gaspillage de la ressource, perte de confiance et risque de perte du contrat de concession	Préservation ressource en eau	Préservation et gestion durable de la ressource en eau
Réchauffement climatique, mauvaise réputation, impact environnemental dégradé	Développement des énergies	Production énergies renouvelables
Réchauffement climatique, mauvaise réputation, impact environnemental dégradé	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Réduction des émissions de gaz à effet de serre
Détérioration de l'environnement, gaspillage, réputation et image	Economie circulaire	Economie circulaire

## 4. La hiérarchisation des enjeux RSE

La réalisation d'une matrice de matérialité est apparue comme étant un choix d'autant plus pertinent que la SCP souhaitait consulter ses parties prenantes et évaluer la convergence de leurs visions au regard des spécificités de l'entreprise.

Les enjeux et la matrice de matérialité ont été validés par le Comité de direction. De même, pour établir l'axe des abscisses de cette matrice de matérialité, les directions de la Société ont évalué l'impact de ces enjeux sur la performance opérationnelle de la SCP.

Quant à l'axe des ordonnées, la SCP a lancé fin 2019 une enquête auprès de ses parties prenantes, internes et externes, pour mieux cerner leurs attentes autour des actions de RSE conduites par la Société.

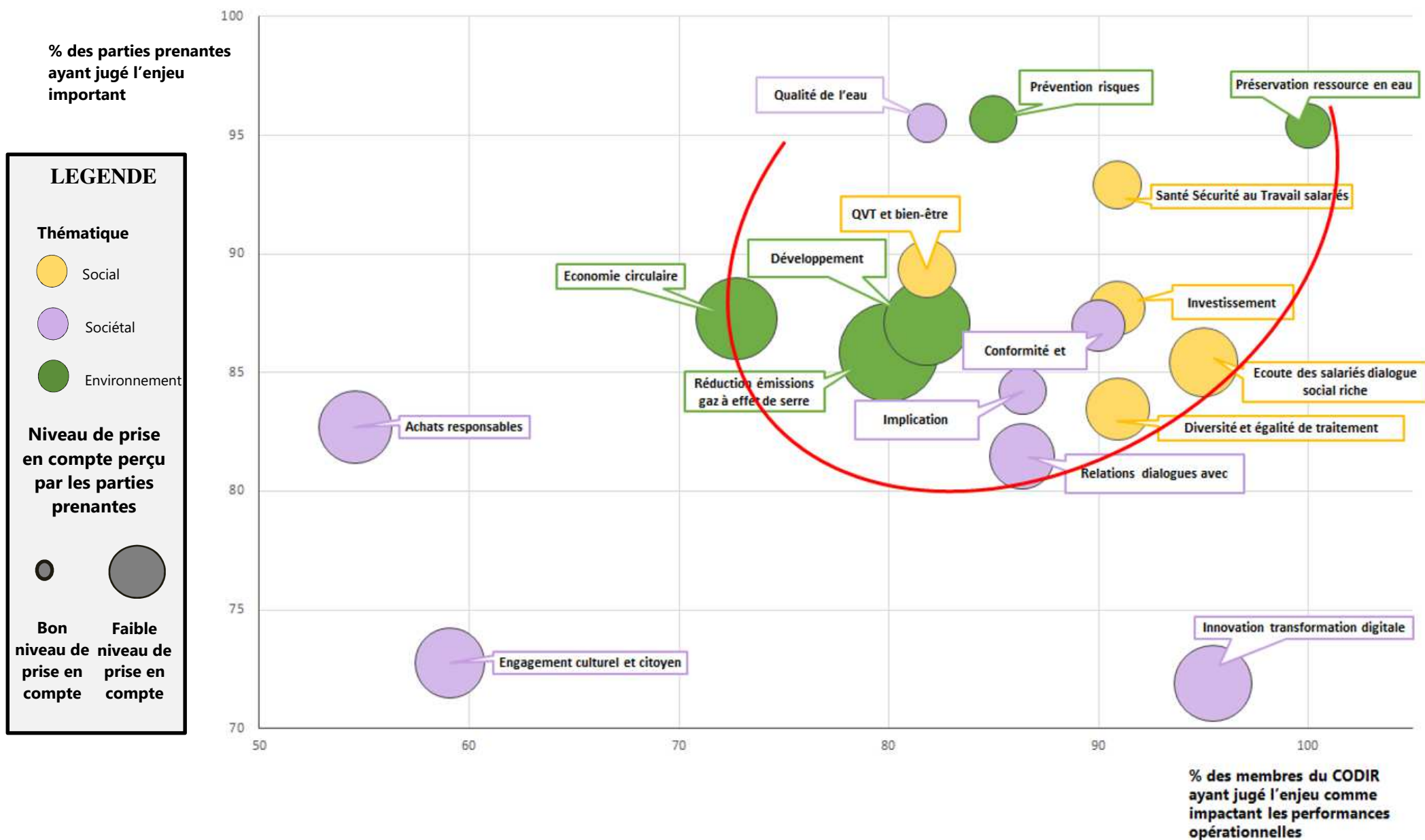
Six familles ont été identifiées : les actionnaires, les clients, les fournisseurs, les institutionnels, les partenaires et les salariés.

Cette enquête avait pour objectif d'identifier les enjeux considérés comme les plus importants par ses parties prenantes, et si ceux-ci étaient suffisamment ou insuffisamment pris en compte par la Société.

La consultation s'est déroulée en deux étapes :

- Une enquête quantitative à partir d'un questionnaire adressé par mail (3 900 envois) aux parties prenantes (ciblage exhaustif ou échantillonnage selon la taille). Au vu du taux de participation à 22 %, la qualité de l'information recueillie peut être considérée comme tout à fait satisfaisante.
- Une enquête qualitative réalisée parmi une vingtaine de parties prenantes sélectionnées : 14 entretiens ont été conduits en face à face.

Les résultats de cette consultation se sont concrétisés dans la matrice de matérialité qui suit.



Les enjeux situés dans le cercle rouge sont considérés comme convergents par la SCP et ses parties prenantes, et de nature par conséquent à être retenus dans la stratégie RSE. En revanche, les deux enjeux « Innovation et transformation digitale » et « Engagements socio-économiques, culturels et citoyens », bien que situés hors du cercle rouge, ont été retenus comme faisant partie des enjeux principaux. En effet, ces deux enjeux sont considérés comme essentiels et structurants pour la SCP, tels qu'énoncés dans ses orientations stratégiques (page 7).

L'enjeu « Achats responsables » a été exclus et 5 enjeux sont regroupés au sein des trois thématiques. Les enjeux prioritaires sont ainsi au nombre de 11, la liste est la suivante.

#### **Volet Sociétal**

1. Implication dans le développement territorial,
2. Prise en compte des besoins, attentes et dialogues avec les parties prenantes et Engagements socio-économiques, culturels et citoyens,
3. Innovation et transformation digitale,
4. Ethique des affaires.

#### **Volet Environnemental**

5. Prévention des risques environnementaux et pollutions,
6. Préservation et gestion durable de la ressource en eau,
7. Réduction des émissions de gaz à effet de serre et production d'énergies renouvelables.
8. Economie circulaire comportant « les déchets », « l'analyse du cycle de vie » et « la réutilisation des eaux usées ».

#### **Volet Social**

9. Préservation de la santé et de la sécurité des salariés et des sous-traitants,
10. Ecoute des salariés par un dialogue social riche,
11. Valorisation du capital humain incluant la « Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières », la « Qualité de vie et le bien-être des salariés », et la « Diversité et égalité de traitement » et le « système de rémunération cohérent ».

Le Périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière comprend les activités de la SCP, exercées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer et celles de sa filiale française OSHUN. L'ensemble des collaborateurs qui dépendent de ces structures est ainsi pris en compte dans les politiques et actions de la Société et dans les indicateurs chiffrés.

Par ailleurs, il convient de souligner que les indicateurs clés qui sont mentionnés dans les tableaux figurant dans la DPEF sont calculés et suivis sur l'année civile. A l'exclusion de l'indicateur « Taux de rendement » qui est calculé sur une année glissante du 01/10/N-1 au 30/09/N, laquelle correspond à la période de relevé des compteurs.

Il est à noter que l'indicateur « Nombre de kilomètres de linéaires de canalisation rénovés » calculé sur l'année civile peut être amené à évoluer après la publication de la DPEF (sans que la mise à jour attendue ne soit significative), et pourra être mis à jour dans la DPEF N+1. En effet, les informations liées aux rénovations de fin d'année peuvent être reçues tardivement.

Enfin, les thématiques suivantes ne sont pas significatives au regard des activités conduites par la SCP :

- Gaspillage alimentaire ;
- Lutte contre la précarité alimentaire ;
- Respect du bien-être animal ;
- Alimentation responsable, équitable et durable.

### III. VOLET SOCIETAL

#### L'IMPACT DU COVID-19 APRES CLOTURE DE L'EXERCICE 2019

Le confinement a été instauré tandis que la rédaction de la Déclaration de Performance Extra Financière, s'achevait. Suite aux perturbations que cette crise sanitaire est susceptible d'entraîner, il a été décidé de présenter les mesures prises par la Société dans les domaines sociétal et social afin de maîtriser les risques projetés.

<b>VOLET SOCIETAL</b>		
<b>« Prise en compte des besoins, attentes et dialogues avec les parties prenantes »</b>		
<b>Risques</b>	<b>Date</b>	<b>Dispositions mises en place pour remédier aux risques inhérents à la pandémie du Covid 19</b>
<b>La Société vis-à-vis de ses parties prenantes</b>		
Assurer la continuité des activités majeures ou essentielles de la Société	11/03/20	La SCP a immédiatement mis à jour son plan de continuité des activités, qui vise à optimiser le fonctionnement en mobilisant un minimum de collaborateurs, afin de garantir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la continuité du service de l'eau couvrant les besoins indispensables à l'ensemble des clients,</li> <li>- la protection de la santé des personnels chargés d'assurer le service de l'eau,</li> <li>- la continuité de la direction de l'entreprise pour l'exécution de ses missions capitales,</li> <li>- la continuité de la gestion et de la diffusion de l'information nécessaire au service de l'eau et aux fonctions de commandement pour la bonne marche des activités primordiales de l'entreprise.</li> </ul>
Organiser la direction de la Société	16/03/20	Dès la connaissance de la pandémie, le Comité de direction a pris la décision de se réunir quotidiennement pour prendre les dispositions adaptées en vue de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'assurer de la santé de ses collaborateurs et du respect des mesures de confinement,</li> <li>- mettre en place tous les moyens informatiques nécessaires et garantir la sécurité du système d'informations : préparation des portables, installation d'applications pour le télétravail, assistance des collaborateurs...,</li> <li>- suivre la mise en œuvre de la continuité du service de l'eau,</li> <li>- étudier la possibilité du maintien d'autres activités,</li> <li>- s'assurer de la sécurité juridique des contrats à la reprise des activités,</li> <li>- garantir la sûreté des ouvrages hydrauliques,</li> <li>- mettre en œuvre un plan de communication interne et externe afin d'informer, les salariés, les actionnaires de la Société, le Conseil Régional, les clients, et les parties prenantes les plus concernées par cette crise (Chambres d'agriculture, ARS...).</li> </ul>

<b>La Société vis-à-vis de sa clientèle</b>		
Maintenir une mission de service public : les activités du service de l'eau	16/03/20	<p>La continuité du service de l'eau requiert le maintien des permanences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le service aux clients via le Centre Service Clients, et l'agence en ligne (collaborateurs en télétravail) (Cf. Volet social),</li> <li>- le suivi personnalisé des clients grands comptes,</li> <li>- l'exploitation et la maintenance des ouvrages de la concession régionale en cas de nécessité d'intervention pour la continuité du service de l'eau,</li> <li>- le dépannage, en cas d'urgence, des appareils de potabilisation de l'eau des clients,</li> <li>- le laboratoire d'analyses d'eau pour garantir les contrôles réglementaires de qualité d'eau.</li> </ul>
Apporter un appui aux activités de la profession agricole	16/03/20	<p>Il a été décidé de maintenir l'activité de services à destination de la profession agricole, l'irrigation étant essentielle durant cette période de printemps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien du conseil, du dépannage et de la mise à disposition de matériels destinés aux projets d'irrigation:</li> <li>- ouverture des points de vente pour les seuls agriculteurs et sur contact téléphonique uniquement,</li> <li>- mise à disposition des matériels sur une aire de stockage évitant ainsi tout contact,</li> <li>- Poursuite de quelques chantiers d'irrigation à la parcelle sur le terrain,</li> <li>- Mise à disposition gratuite du service météo d'AgriData (solutions digitales dédiées exclusivement à la filière agricole).</li> </ul>
Apporter un soutien aux clients les plus touchés par cette crise sanitaire dans le respect de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19.	09/04/20	<p>Le service Financier a recensé pour la facturation d'acompte 2020, mi-avril, 87 demandes de délais de paiement pour un montant facturé de 71 k€. Ces demandes émanent essentiellement de très petites entreprises dans le secteur de l'agriculture et du tourisme.</p> <p>La SCP va accorder à ces clients un délai de paiement formalisé par un échéancier de paiement.</p>
<b>Les contrats concernant les clients, les fournisseurs et les prestataires</b>		
Assurer, à l'issue de la période de confinement, une reprise des relations contractuelles en toute sécurité juridique.	23/03/20	<p>Suite à l'ordonnance du 25 mars 2020, les contrats en cours et les arrêts de chantiers ont fait l'objet d'un examen afin d'établir les documents juridiques ad'hoc et éviter les risques de réclamations financières à la reprise des activités.</p>
Anticiper les règlements aux fournisseurs afin de prévenir au mieux les difficultés économiques, dans le respect de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19.	06/04/20	<p>La Société a décidé d'anticiper les règlements de ses fournisseurs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 jours net au lieu de 30 jours fin de mois, pour un montant de factures hors marchés travaux de 533 k€,</li> <li>- 60 jours net pour les entreprises titulaires de marchés travaux pour un total de 1 772 k€. Ces montants sont effectifs au 10 avril 2020.</li> </ul>

## 1. IMPLICATION DANS LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

### 1.1. Politique

La SCP s'est engagée dans des actions d'envergure qui s'inscrivent, d'une part, dans un programme pluriannuel d'investissements de l'ordre de 600 Millions d'Euros sur 20 ans, et d'autre part dans un plan quinquennal de rénovation atteignant 150 Millions d'Euros.

Ce programme d'investissement vise en premier lieu la desserte en eau des territoires ruraux, 70 % du programme d'investissement porte sur la création de réseaux hydroagricoles dans les Alpes de Haute-Provence sur le plateau de Valensole, dans le Var et dans le Vaucluse.

**A l'échelle du Plateau de Valensole**, plus de 6 000 ha de lavandins sont actuellement cultivés. L'accès à l'eau est un critère déterminant pour maintenir, sécuriser, développer et diversifier les productions agricoles et donc favoriser le développement économique et l'emploi sur ce territoire (près de 265 exploitations agricoles et la coopérative collectrice d'huile essentielle de lavandin la plus importante au monde, présentant un chiffre d'affaires de 12 Millions d'Euros et fédérant 200 agriculteurs).

**Dans le Vaucluse**, un programme de développement des réseaux agricoles sur le Luberon et le Calavon, conçu en 2015 lors du rattachement de ces territoires à la concession régionale, s'élève à plus de 40 Millions d'Euros sur 10 ans. Il est mis en œuvre depuis cette date, avec un objectif d'augmentation des périmètres agricoles équipés à l'irrigation de 3 500 ha.

**Enfin dans le Var**, un programme d'aménagement conséquent lié à l'irrigation de la vigne, lancé en 2018 va se prolonger sur une vingtaine d'années. Les territoires viticoles couvrent dans le Var environ 20 000 hectares, et l'enjeu financier est estimé à un montant de l'ordre de 250 Millions d'Euros.

### 1.2. Actions 2019

Pour mieux appréhender l'importance des investissements dans le domaine des travaux neufs et de la rénovation, trois opérations significatives réalisées en 2019, sont décrites ci-après :

Réalisation 2019	Coût des travaux	Gain sociétal
Adduction de 12 km dédiée à la sécurisation et à la diversification de l'alimentation en eau des communes de Val de Durance vient de s'achever.	5.75 Millions d'euros	- Sécurisation de la commune de Manosque. - Permet d'éviter une part importante du prélèvement de la ressource de cette commune dans la nappe d'accompagnement de la Durance.
Travaux de la rénovation du barrage de Bimont (4 années de travaux).	20 Millions d'euros	Une réserve d'eau stratégique au cœur du dispositif général du Canal de Provence, permet de desservir en aval : la région située



Réalisation 2019	Coût des travaux	Gain sociétal
		entre Aix-en-Provence et Marseille et une partie de la ville de Marseille.
Des travaux de renouvellement des réseaux les plus anciens, sont entrepris avec pour objectif le remplacement de 20 km chaque année.	2.5 Millions d'euros	Conserver un patrimoine hydraulique en bon état, et limiter les fuites dans les réseaux de distribution.

Les programmes d'investissement et de rénovation annuels se poursuivent et totalisent 52.5 Millions d'Euros. Ces dépenses se répartissent ainsi :

- 18.3 Millions d'Euros d'investissement,
- 34.2 Millions d'Euros en dépenses de rénovation.

Ces programmes d'investissements et de rénovation sont de nature à fournir une activité importante aux entreprises, notamment de la région, dans le cadre d'appels d'offres et de sous-traitances.

L'activité de la SCP a permis de créer de l'emploi territorial direct ; la SCP a embauché, au cours de l'année 2019, 46 personnes en CDI.

En revanche, même si le recours aux entreprises des travaux publics est très important, et les chiffres de travaux en attestent, la SCP n'est toutefois pas en mesure d'apprécier l'impact de son activité sur la création d'emploi territorial indirect.

L'ensemble des activités de la SCP génère toutefois une activité conséquente en termes d'achats, lesquels s'effectuent avec des fournisseurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qu'il s'agisse d'achats de travaux et d'achats de fournitures et services.

Un examen des comptes fournisseurs a permis d'établir, pour l'année 2019, le tableau suivant.

#### Total des achats facturés au 31 décembre 2018 et 2019

Catégories d'achats en Millions d'Euros à la SCP	2018	2019
Achats de fournitures et services	20.73	14,38
Achats de travaux (investissements, rénovation)	25.61	24,06
<b>Total achats en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>46.34</b>	<b>38,44</b>
<b>Total des achats annuels</b>	<b>75.81</b>	<b>73,63</b>

**Commentaire** : le périmètre des achats a été modifié en 2019, les impôts et les taxes ne sont plus pris en compte.

En 2019, 52 % des achats (biens, services, travaux) sont effectués avec des fournisseurs implantés dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur où la Société exerce le principal de ses activités.

Cette analyse confirme l'implication de la SCP dans le développement des activités territoriales et, par un effet multiplicateur, les impacts sur l'économie locale.

### 1.3. Indicateurs 2018-2019

Indicateurs	2018	2019	Commentaires
Respect du programme d'investissement et de rénovation	97.5 %	89 %	Indicateur en baisse, malgré des réalisations en hausse de 17 % en 2019, mais insuffisantes, 52.5 Millions d'euros, pour un objectif fixé à 58.9 Millions d'Euros.
Dépenses annuelles de rénovation dans le cadre du plan quinquennal de rénovation en K€	30 388	34 224	Dans le cadre du programme quinquennal 2018-2022, il est prévu que les dépenses de rénovation atteignent les 150 Millions d'Euros à son terme, avec des variations annuelles en fonction des travaux réalisés.
Dépenses annuelles d'investissement dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement en K€	15 079	18 279	Ce plan pluriannuel couvre 580 Millions d'Euros sur 20 ans et démarre en 2018.
Nombre total de recrutement en CDI	42	46	Les embauches en CDI témoignent de la forte dynamique en matière de recrutement externe.

## 2. PRISE EN COMPTE DES BESOINS, ATTENTES ET DIALOGUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes de la SCP regroupent l'ensemble des acteurs qui ont un intérêt dans ses propres activités et peuvent :

- Participer à sa vie économique (actionnaires, clients, fournisseurs, institutionnels, salariés...),
- Influencer son comportement en interne et en externe (syndicats, CSE, associations, média...),
- Être concernées, directement ou indirectement, par ses activités (clients, collectivités locales, État, bailleurs de fonds internationaux...).



## 2.1. LES CLIENTS

### 2.1.1. Actions 2019

Dans son approche vis-à-vis de ses clients, la SCP a tout d'abord renforcé sa promotion économique sur le territoire par sa présence dans des salons professionnels et a souhaité moderniser sa relation client.

Concernant son développement, la Société conduit chaque année, des actions commerciales territoriales en participant aux différentes foires ou salons régionaux, à la rencontre d'une clientèle principalement agricole :

- 90<sup>ème</sup> Foire de Brignoles dans le Var, importance de la viticulture dans ce département ;
- Salon des Agricultures de Provence 2019, ensemble des cultures régionales et présence du monde agricole ;
- Salon SITEVI à Montpellier, salon à dominante viticole.

La SCP a souhaité moderniser sa relation client en offrant à sa clientèle rurale et périurbaine du service de l'eau (Cf. page 5), un projet de digitalisation d'ampleur pour favoriser une relation multicanale.

Cet objectif est atteint au travers de trois projets majeurs déployés courant 2019 :

- la dématérialisation de tous les documents contractuels,
- la refonte des espaces client,
- la création d'une agence en ligne.

Cette année a été également marquée par le lancement de la démarche parcours client. Il s'agissait de mettre à plat, avec l'aide d'un consultant, les parcours clients de 3 typologies de clientèles les plus nombreuses. Un panel de clients a été ainsi réuni avec pour objectif de « partager leur expérience avec la SCP »

Ces échanges très riches ont permis d'identifier des points forts, des points faibles qui donneront lieu à des pistes d'amélioration.

Ces enseignements nous permettront en 2020 de construire le parcours client cible avec les plans d'action correspondants.

La relation au travers de l'activité du Centre Service Clients, est suivie dans le cadre du Système de Management de la Production responsable, sous forme de deux indicateurs : le taux de réclamations et l'indicateur de satisfaction globale du service de l'eau.

Indicateurs	2018	2019	Commentaires
Nombre de réclamations écrites (mails et courriers) / nombre de clients en ‰ <sup>1</sup>	<b>2,53 ‰</b> 118 / 46669 *1000	<b>2,00 ‰</b> (94 / 47009 *1000)	Amélioration du nombre de réclamations
Satisfaction globale du service de l'eau <sup>2</sup>	7,6/10	7,6 /10	

### 2.1.2. Indicateurs 2018-2019

**Indicateurs<sup>1</sup>** La définition de l'indicateur a évolué en 2019 : les réclamations via les réseaux sociaux sont comptabilisées.

**Indicateurs<sup>2</sup>** Il s'agit de la moyenne de 3 enquêtes client : baromètre grands comptes (réalisé 2014), baromètre rurale (réalisé en 2015) et enquête pour les nouveaux clients (réalisée en 2019).

## 2.2. LA QUALITE DE L'EAU

Cet enjeu sur la « qualité de l'eau » s'intègre au volet sociétal et vient à la fois développer les aspects règlementaires et les dimensions « satisfaction des clients » et « sureté des ouvrages ».

Pour répondre aux différents risques sanitaires de la qualité de l'eau, la SCP s'est engagé dès le début de ses activités, dans une stratégie qui va au-delà des obligations réglementaires. Depuis la ressource en eau brute jusqu'à la sortie des stations en eau potable, la qualité de l'eau est une préoccupation majeure qui s'articule autour des deux politiques suivantes :

- la gestion de la ressource en eaux brutes,
- la surveillance de la qualité de l'eau brute, traitée et potable.

## Politique

### 2.2.1. La gestion de la ressource en eaux brutes

La politique de gestion de la ressource en eaux brutes comporte un premier axe règlementaire qui concerne les périmètres de protection et un second qui porte sur la démarche de renforcement de la sureté des ouvrages.

- **Les périmètres de protection**

Le 17 octobre 2011, la SCP a sollicité une délibération du Conseil d'Administration pour valider et officialiser la demande de Déclaration d'Utilité Publique pour des périmètres de protection relatifs aux prises d'eau du canal de Provence concernées par un usage d'alimentation en eau potable.

Les périmètres de protection sont un outil supplémentaire permettant de garantir une qualité d'eau brute et éviter ainsi les risques de perturbation par la pollution due à d'éventuelles activités. La démarche relative à ces périmètres de protection est toujours en cours et concernent l'ensemble des ouvrages du canal de Provence (Bouches-du-Rhône et Var).

En engageant cette procédure, importante en termes de délais et d'obligations de moyens, la SCP dote la concession :

- d'une protection juridique contre les éventuels actes de vandalisme et de malveillance. Le fait que les ouvrages soient déclarés d'utilité publique, offre des moyens de dissuasion renforcés par le Code de la santé publique dont les sanctions sont beaucoup plus sévères que celles du Code pénal,
- d'une protection durable de l'environnement des canaux au regard des dispositions intégrées aux documents d'urbanisme interdisant les activités potentiellement polluantes à proximité des ouvrages,
- d'une protection et de la surveillance de la qualité d'eau par des moyens supplémentaires en coordination avec les Agences Régionales de la Santé (ARS) départementales. Dans ce cadre, l'ARS concernée établit les diagnostics, vérifie les fonctionnements, et des experts sont mandatés pour faire un suivi des moyens mis en œuvre pour le suivi de la qualité des eaux.

Il a été ainsi procédé à l'installation de plusieurs équipements supplémentaires (capteurs biologiques, capteurs de détection des hydrocarbures, capteurs multi paramètres, conductimètres...).

- d'une reconnaissance officielle, sur le plan administratif, des moyens mis en œuvre pour la protection de la qualité de l'eau et notamment à partir d'indicateurs de protection de la ressource qui sont diffusés dans les rapports annuels des délégataires.

- **La démarche de renforcement de la sureté des ouvrages**

Face à de nouvelles menaces telles que les actes de malveillance et le terrorisme, la Société est conduite à concevoir différemment ses ouvrages et à renforcer la protection des ouvrages

existants. Par ailleurs, la SCP déploie des procédures organisationnelles de sûreté permettant d'agir le plus efficacement possible et en toute sécurité pour le personnel.

La SCP s'est ainsi engagé depuis 2016 sur un renforcement de la sûreté de ses ouvrages et de la prévention des risques sanitaires intégrant le risque de malveillance et non plus seulement le risque technologique. Cette démarche comporte de nombreux plans d'actions dont on peut donner quelques exemples.

Deux catégories de mesures ont été déployées :

- Les mesures de dissuasion, de détection et d'alerte

La Société a défini des principes de base et des mesures renforcées qu'elle souhaitait mettre en place par typologie d'ouvrages, pour améliorer la sûreté des sites les plus sensibles. La SCP s'appuie sur un diagnostic confié à un bureau d'étude spécialisé, et sur le guide des recommandations de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) pour la protection des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance.

C'est ainsi que la protection a été engagée prioritairement sur les installations de traitement d'eau, mais également sur les aqueducs, réserves et barrages. Les mesures de base consistent principalement à la mise en place de clôtures et portails renforcés, à la protection des accès aux zones les plus sensibles, au déploiement du contrôle d'accès et de la vidéosurveillance...

- Les mesures de surveillance de la qualité de l'eau

Antérieurement à la démarche de mise en place des périmètres de protection et aux prescriptions de surveillance de la qualité d'eau, recommandées par des hydrogéologues agréés, la SCP avait déjà amorcé une étude visant à renforcer son réseau de surveillance continue de la qualité de l'eau brute sur l'ensemble de son périmètre d'exploitation.

Cette étude a permis de prioriser les secteurs à équiper en capteurs d'alerte et de déterminer les paramètres de suivi les plus pertinents en tenant compte :

- des risques de contamination amont et enjeux sanitaires en aval des prises,
- des capacités de réaction et des moyens de confinements existants aux abords des canaux (bassins de rétention et d'infiltration),
- des conditions d'implantation de ces stations d'alerte en termes de raccordement électrique par exemple et d'exploitation - maintenance.

### **2.2.2. La surveillance de la qualité de l'eau brute, traitée et potable**

Dans le cadre de son rapport annuel au conseil d'administration, la Société établit notamment un « Rapport du délégataire de la concession régionale 2019 ». Un chapitre particulier détaillé est consacré à la politique de surveillance de la qualité de l'eau, appréciée au travers d'indicateurs spécifiques à l'eau brute, à l'eau traitée et à l'eau potable (Cf. page 79 à 84 dudit rapport).

## 2.3. ENGAGEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES CULTURELS ET CITOYENS

### 2.3.1. Politique

Outre l'enquête RSE réalisée en 2019 auprès de ses parties prenantes (Cf. page 11), la Société a renforcé sa politique d'ouverture déjà très active avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Dans un contexte de changement climatique et d'accroissement des questionnements de ses publics, la Société a également formalisé une nouvelle ambition ; aborder l'ensemble des sujets de l'univers de l'eau et de ses innovations en plaçant les nouvelles technologies et l'interactivité dans le parcours de visite SCP. Cela se matérialisera notamment sur certains sites :

- le centre d'exploitation de Rians en tant que vitrine des énergies renouvelables,
- le Tholonet, siège de la Société, afin de tirer profit de ce site historique et culturel et de ses capacités d'accueil de colloques, conférences et événements,
- le barrage de Bimont, ouvrage emblématique de la SCP, qui a fait l'objet d'une rénovation sur 4 années.

### **Le partage des connaissances, des savoirs et des innovations ou engagements socio-économiques**

La volonté de la SCP, établir et consolider des liens avec son écosystème en développant notamment une forte proximité avec le monde économique et celui de la recherche.

La Société contribue ainsi à de nombreux événements auxquels ses experts prennent part, au sein d'instances de gouvernance, d'organismes partenaires, et de réseaux d'entreprises.

Enfin, les dimensions citoyenne et culturelle s'inscrivent totalement dans le développement territorial dans lequel, la Société est fortement ancrée.

### 2.3.2. Actions en 2019

La Société est naturellement intervenue dans le cadre de relations avec ses parties prenantes : visites de sites, conceptions d'événements dédiés, actions de sensibilisation, participations à des événements organisés par ses partenaires, interventions sur des manifestations extérieures...

Cette année, 3 800 personnes environ ont été accueillies (grand public, partenaires, délégations françaises et étrangères, personnalités qualifiées, élèves...).

Les tableaux ci-dessous reprennent l'ensemble des actions réalisées dans le cadre de ses engagements :

- socio-économiques,
- citoyens et culturels,

## ACTIONS SOCIO-ECONOMIQUES

### Accueil et/ou organisation d'évènements :

- Organisation d'un retour d'expérience des travaux de rénovation de BIMONT, accueil d'une centaine de personnes, avec des membres du Comité Français des Barrages et Réservoirs
- « Conférence du Millésime » avec le partenaire Fruition Sciences ;
- « Travail du sol » Journée thématique dans le cadre du partenariat qui lie la Société à l'Association des Vignerons de la Sainte-Victoire.

### Participation aux évènements :

- Colloque sur les systèmes et ouvrages de protection contre les inondations maritimes et fluviales, organisé par l'IRSTEA ;
- Colloque Aqua Sûreté organisé à Nîmes par la préfecture du Gard ;
- Colloque « Le photovoltaïque en région Sud : une opportunité pour nos territoires », événement organisé par Ea Eco-entreprises et Capenergies ;
- Colloque international à Tunis sur « Les transferts d'eau dans un contexte de changement climatique, organisé par l'IME dans le cadre des 35 ans de la Secadenord ;
- 59<sup>ème</sup> Congrès des Œnologues de France sur le thème « Oeno-sensations - Cognition de l'expérience gustative »
- 12<sup>ème</sup> conférence de l'International Water Association sur le thème de la REUT (Réutilisation des Eaux Usées) à Berlin ;
- 4<sup>ème</sup> édition de VivaTech, le salon de l'innovation et des nouvelles technologies à Paris ;
- Forum Régional de l'Eau à Marseille. Salon Hydro Business Meeting à Marseille, dédiée à la filière de l'eau et de l'hydraulique en région Sud ;
- 14<sup>ème</sup> édition de la soirée «Les Talents du Pays d'Aix » ;
- Trophées de l'Innovation (organisés par le Rotary).

### Implication au sein des pôles de compétitivité, clusters, chaires d'entreprises, communautés d'experts :

- Présidence par la SCP de l'Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage (AFEID) ;
- Renouvellement du partenariat avec la Chaire industrielle Elsa Pact ;
- Nouvelle présidence de la section PACA de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) ;
- Implication au conseil d'administration de Cap énergies (pôle de compétitivité des acteurs de la transition énergétique au service des territoires durables) ;
- Poursuite de sa collaboration avec Aqua-Valley (pôle de compétitivité) et EA éco-entreprise (cluster) ;
- Adhésion à la charte AgroSYS (ingénierie pour des agrosystèmes durables).



**Les actions citoyennes** : la SCP mène plusieurs actions afin d'être présente dans les différents domaines décrits ci-dessous.

<b>ACTIONS CITOYENNES ET CULTURELLES</b>
<p><b>Sensibilisation à la gestion économe de l'eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La SCP a pu sensibiliser 1 143 élèves, en les accueillant à la SCP ou en intervenant en milieu scolaire :           <ul style="list-style-type: none"> <li>o accueil sur différents sites de la Société (261 élèves) ;</li> <li>o interventions directement dans les classes (50 interventions pour 882 élèves).</li> </ul> </li> <li>- Indus'3 Days, référence en matière de tourisme industriel et scientifique sur le territoire du pays d'Aix.</li> <li>- Nombreuses visites de la SCP par l'ensemble de ses parties prenantes au cours desquelles, la préservation de la ressource en eau est largement abordée.</li> </ul>
<p><b>Mise en valeur de son patrimoine culturel historique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les 60 ans du classement de la Route Cézanne, ouverture du Parc du Tholonet, 1 100 visiteurs pour découvrir l'histoire et l'architecture du Château du Tholonet ;</li> <li>- Présentation du barrage et du Canal de François Zola pour l'association «Parcours littéraires en Provence» ;</li> <li>- Visite des rocailles de jardin du parc par la DRAC, journée du patrimoine...).</li> <li>- « Bimont en Fête », réouverture des accès au site après 2 ans de travaux, animations (randonnées, activités sportives, espaces de sensibilisation et d'information sur nos activités, dégustations produits locaux) élaborées avec les différents parties prenantes du massif de la Sainte-Victoire (Région, Département, Métropole et Grand site Sainte-Victoire, communes riveraines, office du tourisme, gendarmes, pompiers, associations...);</li> <li>- Mise à disposition d'ouvrages emblématiques (Bimont et vallon Dol) de la SCP pour tournages.</li> <li>- Réalisation d'ouvrages spécifiques sur le barrage de Bimont, un livre historique et un livre de photos sur les travaux de rénovation.</li> </ul>
<p><b>Enjeux de société</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au Grand Débat animé par le Président de la République Emmanuel Macron à Gréoux-les-Bains et intervention sur les problématiques règlementaires relatives aux énergies renouvelables ;</li> <li>- Débat sur « L'acceptabilité des énergies renouvelables », animé à Château-Arnoux – Saint-Auban, dans les Alpes de Haute-Provence, par Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire.</li> </ul>
<p><b>Actions de solidarité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions Contre la Faim, évènement extérieur, participation d'une trentaine de salariés à une course ;</li> <li>- Sapin solidaire, collecte de jouets en interne au profit des Restaurants du Cœur ;</li> <li>- Solidarité Eau Sud, ONG intervenant pour l'accès à l'eau dans les villages de l'Afrique de l'ouest et Madagascar ;</li> <li>- Téléthon, participation avec l'association sportive de la SCP</li> </ul>
<p><b>Achats responsables</b></p> <p>La SCP encourage également, les achats auprès d'établissements du secteur protégé ainsi que les certifications pour un développement responsable. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un contrat avec l'EA (entreprise adaptée) NEA PACA, il s'agit d'un entrepreneuriat social pour une prestation de « technicien moyens généraux » en régie.</li> <li>- Par ailleurs, parmi les 56 nouveaux titulaires de marchés en 2019, 23 d'entre eux, soit 41 % de titulaires sont certifiés ISO 14001.</li> </ul>

### 2.3.3. Indicateurs 2018-2019

Indicateurs	2018	2019	Commentaires
Nombre d'élèves reçus pour la sensibilisation à la gestion économe de l'eau	1 151	1 143	La SCP a pris de plus nombreux contacts auprès d'établissements afin d'assurer des interventions en milieu scolaire dans son périmètre géographique immédiat.
Nombre d'instances, d'organismes partenaires, et de réseaux d'entreprises dans lesquelles la SCP est présente	54	55	Nouvelle adhésion à l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).

## 3. INNOVATION ET TRANSFORMATION DIGITALE

### 3.1. Politique Innovation

La SCP conduit une stratégie pluriannuelle dans le domaine de l'innovation, destinée à promouvoir l'émergence de projets innovants. Cette stratégie repose sur trois piliers, comportant chacun leur propre objectif :

- **Les projets portés par la SCP** dont l'ambition est de rechercher la performance, la maîtrise et le développement des activités de la Société :
- **Les partenaires sont choisis en fonction de la finalité des projets** qu'il s'agisse de la concession ou du secteur concurrentiel.
- **Les projets collaboratifs portés par d'autres sociétés**, en groupement avec des entreprises, organismes ou laboratoires de recherche, dont le but est d'intégrer des projets généralement d'envergure, qui couvrent des domaines plus larges que ceux de la SCP, en créant de la visibilité et un véritable effet d'émulation.
- **L'appui à des projets portés par des start-up locales** avec l'intention d'apporter un soutien concret à l'émergence de projets qui contribuent à susciter de nouvelles idées dans le domaine de l'eau.

En 2019, les axes étaient les suivants :

- Imaginer et concevoir des produits ou services de demain ;
- Améliorer et moderniser la maîtrise de la chaîne de l'eau : ressource, transport, réseau de distribution, réutilisation des eaux usées traitées ;
- Développer et expérimenter les énergies renouvelables et promouvoir les systèmes économes en énergie ;
- Réussir la transformation digitale pour mieux satisfaire nos clients et proposer de nouveaux services.

- Développer des méthodes et outils de travail pour améliorer la sécurité, la performance et notre communication.

Au total, 22 projets innovants étaient en portefeuille en 2019. Le montant du Crédit d'Impôt Recherche sur l'année 2019 s'élève à 160 000 €.

### 3.1.1. Actions 2019

A l'image de l'année précédente, les enjeux ont été principalement focalisés sur la recherche de partenariats externes ainsi que sur la promotion de projets dans les domaines :

- des énergies renouvelables,
- des réseaux d'eau intelligents,
- des outils numériques de pilotage de l'irrigation.

Pour ce faire, la SCP s'est attachée à Intensifier les approches collaboratives et partenariales :

- Concevoir un espace « innovation » au sein du site internet mis en ligne à l'automne 2019. Cet espace permet de présenter les activités de la Société, et d'offrir, aux innovateurs, créateurs, ou start-up, la possibilité de soumettre leur projet, via un formulaire en ligne.
- Contribuer aux activités de pôles de compétitivité et à leur gouvernance (Capenergies, France Water Team, Ea éco-entreprise).
- Participer à des colloques et des journées techniques (TECHSHOW, Eau et Energie, ...), dans le but de rencontrer de potentiels partenaires de l'écosystème de la SCP.
- Dans le but de contribuer à la réussite des projets, revoir l'organisation intrinsèque des projets afin que, dès le démarrage de nouveaux projets jugés pertinents, il soit mis en place un consortium avec un laboratoire de recherche et/ou un industriel.
- Promouvoir les projets en cours auprès des collaborateurs.
- Sensibiliser les collaborateurs à la démarche d'innovation, les projets sont présentés grâce à un plan de communication large et dédié :
  - appel à projet dans la Société,
  - journal interne trimestriel de la SCP « inf'eau » qui relaie l'actualité sur les projets innovants en cours,
  - réunions techniques destinées à décrire l'organisation de l'innovation au sein de la SCP et présenter l'avancement de projets innovants,
  - réunion annuelle des collaborateurs en décembre 2019, au cours de laquelle la SCP a organisé les « Trophées de l'Innovation » destinés à valoriser et récompenser les projets innovants.

Les cinq projets actuellement en cours répondent parfaitement à politique de la Société.

Projet	Ambition du projet	Actions 2019
Le Projet « WADI » rassemble douze partenaires européens et fait l'objet d'un financement européen d'environ 5 Millions d'Euros.	Créer un nouveau service de détection de fuites par moyens aériens (avions puis drones).	En 2019, la campagne de recherche de fuites s'est poursuivie sur les installations de notre homologue portugais, la société EDIA.
Le Projet « CANALFRESH » Ce projet innovant s'inscrit dans le domaine de l'aqua-thermie.	Consiste à étudier la mise en place de boucles d'eau destinées à récupérer les calories de l'eau et les utiliser pour refroidir ou réchauffer.	La thèse a débuté en février 2018, la première phase a consisté en une étude bibliographique, elle s'est poursuivie en 2019 par la modélisation de réseaux.
Projet « READ'APT » Déploiement d'une stratégie de réutilisation agricole des eaux usées traitées issues de stations d'épuration.	Effectuer des démarches expérimentales d'économie d'eau, soutenue par l'Agence de l'eau. Les territoires « pilotes » ciblés, les bassins versant du Haut-Calavon et du Lague.	En 2019, une parcelle de courges potimarrons a été suivie, les résultats agronomiques et sanitaires se sont avérés concluants.
Projet « REImu » Ce projet d'étude des Réseaux d'Eau Intelligents multi-usages vise à rendre les réseaux de distribution « intelligents ».	Il s'agit d'équiper les ouvrages sur les réseaux pour permettre un suivi, en temps réel et un pilotage d'actions à distance. Les bénéficiaires, le gestionnaire du réseau et les utilisateurs de l'eau : agriculteurs, communes, industriels ou particuliers...	En novembre 2019, la SCP a répondu à l'appel à projets du FEDER « Bâtir la Smart Région : accompagner l'essor des territoires intelligents », en vue d'une recherche de financement.
Projet « OMBRIERES INTELLIGENTES A RIANS » Ce projet innovant porte sur un partenariat avec la start-up OMBREA	Développer un dispositif d'ombrières munies de panneaux permettant d'apporter aux cultures toutes les protections, en régulant la quantité de lumière apportée aux plantes et en maîtrisant l'hydrométrie des cultures.	En 2019, deux parcelles de vignes situées dans le Var ont été équipées d'ombrières connectées.

### 3.1.2. Indicateurs 2018-2019

Indicateurs	2018	2019	Commentaires
Nombre de projets innovants en cours	29	22	En 2019, sur ces 5 projets présentés au Comité innovation, 4 nouveaux projets ont été retenus. Certains projets ont été retirés de la liste des projets innovants dans la mesure où ils n'avançaient pas. Au total, 22 projets sont en cours.
Taux de projets innovants ayant atteint le niveau d'avancement <sup>1</sup>	47 %	73 % (16/22)	Désormais l'équipe innovation rencontre les porteurs de projets deux fois par an afin de faire un point sur l'avancement technique et budgétaire. L'objectif, dynamiser les projets et identifier ceux pour lesquels une aide peut être nécessaire.
Nombre de projets innovants en partenariat	18	12	En 2019, sur les 22 projets, 12 projets innovants ont été menés en partenariat avec une start-up, un organisme de recherche, ou un industriel.

<sup>1</sup>Cet indicateur correspond à un nombre de projets soumis à l'analyse du comité Innovation (fiches projet effectivement remplies et soumises à approbation) et qui font l'objet d'un suivi, sur le total des 22 projets.

### 3.2. Politique Transformation digitale

Dans le cadre du projet d'entreprise CAP 2020, il a été acté de la nécessité de se doter d'une stratégie en matière de transformation digitale, plus ambitieuse et volontariste afin de valoriser les apports potentiels de la révolution numérique pour :

- Améliorer la performance technique et commerciale de la Société ;
- Offrir à nos clients de nouveaux services ;
- Faire évoluer l'image de l'entreprise et de ses outils de communication.

Pour mettre en œuvre rapidement cette transformation digitale, la SCP a créé une mission de « Pilotage de la transformation digitale » avec un poste à temps complet depuis la rentrée 2019. Ce pilote de la transformation digitale est directement rattaché au directeur général, avec pour mission :

- identifier les opportunités de développement de l'entreprise grâce à la transformation digitale ;
- assister les pilotes de projets digitaux dans le montage et la conduite de leur projet.

C'est dans un contexte en constante mutation technologique que des opportunités de transformation digitale ont été identifiées pour les activités de la Société, ce qui a conduit à la mise en place des 7 actions décrites dans le tableau qui suit.

#### 3.2.1. Actions 2019

PROJET	ACTIONS 2019
Master projet REImu (Réseaux d'eau Intelligents multi usages)	Mise en place de l'organisation du projet pour la mise en œuvre de capteurs sur les 60 000 compteurs eau brute des réseaux.
Dans le cadre du nouveau site internet de la SCP, création de l'agence en ligne pour les clients du service de l'eau	Extension à l'ensemble des offres de la SCP pour : - la digitalisation des flux, - la mise en place d'un espace client amélioré, - les services et assistances (mise à jour fiche client, ...).
Projet REImu "Gestion technique des réseaux en exploitation"	Développement du projet pour la maintenance prédictive sur le réseau
Offre SCP AGRIDATA déjà commercialisée	Plateforme Eau et Agriculture : -Intégrer ces données dans le projet REImu -S'affirmer comme un leader dans le domaine de l'eau pour les besoins de l'agriculture dans le cadre du dérèglement climatique
Solution collaborative KLAXOON  Animation et dématérialisation de réunions internes et externes	Mise en forme de la solution collaborative, permettant de diminuer la multiplicité des tâches et les interventions répétitives.

PROJET	ACTIONS 2019
Projet GEKO (refonte Projet de la gestion commerciale du service de l'eau) Et Projet REImu "Services aux territoires ruraux" et "Solutions contractuelles eau"	Valoriser des données sur le réseau, les équipements, les clients pour proposer de nouveaux services aux clients.  Et Mieux comprendre les comportements des clients et leur proposer des nouvelles offres commerciales et/ou de nouveaux services (détection de fuite)
Business Intelligence Solution QLIK SENSE	Réalisation du tableau de bord activités. Création d'une plateforme de rapports de niveau stratégique en ayant la possibilité de faire des simulations.

## 4. ETHIQUE DES AFFAIRES

### 4.1. Politique

Etant soumise aux prescriptions de la loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 », la SCP dispose d'une cellule conformité établie au sein de la Direction Juridique, Audit et Qualité.

La Société s'est engagée au respect de la conformité et des principes éthiques dans le cadre de toutes ses activités, en France comme à l'International.

### 4.2. Actions 2019

- La SCP a continué à déployer les dispositifs prévus à l'article 17 de la loi du 9 décembre 2016. L'année 2019 a été ainsi marquée par l'organisation de sessions de formation et de sensibilisation au risque de corruption.

Une formation a été dispensée en mai 2019 et a concerné essentiellement les collaborateurs les plus exposés aux risques de délits visés par la loi « Sapin 2 », et notamment ceux travaillant sur les marchés de travaux et à l'international, les acheteurs et les équipes support comptable.

En fin d'année 2019, des actions de sensibilisation ont été effectuées vis-à-vis d'un public moins exposé.

Au total, 204 personnes de la Société ont été formées ou sensibilisées au risque de corruption.

- Suite à ces formations et aux interrogations de nombreux participants, la Société a amendé son code de conduite pour une meilleure compréhension de certaines règles relatives aux cadeaux et invitations reçus ou offerts.
- Par ailleurs, une note et une procédure interne ont été rédigées sur les conditions d'utilisation du dollar américain, comme outil de contractualisation ou de règlement. L'utilisation de cette monnaie plaçant la SCP de facto sous la réglementation américaine anticorruption (selon la loi américaine, « Foreign Corrupt Practices Act »).
- En outre, les règles concernant l'intégrité des clients, fournisseurs et partenaires ont été mises en place. Un prestataire de service a été sélectionné pour la mise en place d'un outil de vérification et de cotation au regard du risque éthique

- Enfin, la Société a été saisie par des salariés, à deux reprises, pour des tentatives de délits à l'international et en France. Les salariés ayant adopté les bons comportements, le dispositif d'alerte interne n'a donc pas été utilisé.

#### 4.3. Indicateurs 2018-2019

Indicateurs	2018	2019	Commentaires
Nombre d'alertes tous canaux confondus	0	2	Ces alertes sont parvenues à la Direction Juridique Audit Qualité, ont pu être analysées et traitées directement, sans passer par le dispositif d'alerte interne.
Nb de personnes formées aux risques de corruption	0	204	La plupart des collaborateurs ont été formés cette année.

## IV. VOLET ENVIRONNEMENTAL

### 1. PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET POLLUTIONS

#### 1.1. Politique

Grace à son expertise environnementale, la SCP s'engage à identifier au plus tôt les enjeux environnementaux et réglementaires inhérents à ses prestations d'ingénierie et de service afin que ceux-ci soient pris en compte très en amont dans la réalisation des prestations jusqu'à la réception des travaux. Les dossiers réglementaires sont ainsi produits et validés en s'assurant que les engagements sont respectés.

Dès 1999, pour améliorer ses performances environnementales, la SCP a décidé de réaliser une Analyse Environnementale Globale afin d'identifier les impacts significatifs de ses activités. Cette analyse est mise à jour en continu. Par ailleurs, une évaluation complète de nos performances environnementales est réalisée chaque année et synthétisée dans un plan de performance.

#### Les cinq impacts significatifs et les moyens mis en place :

La SCP a identifié 5 impacts majeurs dont les trois derniers relèvent d'enjeux traités ultérieurement.

##### ▪ Rejets aqueux

Lors des vidanges, pour les besoins d'exploitation et de maintenance, qui peuvent perturber l'écosystème, une attention particulière est portée aux rejets aqueux opérés dans les cours d'eau ou talwegs secs. Ces opérations de rejet d'eau peuvent engendrer des perturbations dans le milieu récepteur.

En moyenne, 85 % des rejets en volume respectent les périodes sensibles des poissons, les 15 % restants correspondent aux interventions d'exploitation d'urgence nécessaires, pendant la saison d'irrigation, au maintien du bon fonctionnement des réseaux.

##### ▪ Perturbations lors des travaux

La vigilance est accrue et les aspects environnementaux sont largement anticipés dans les projets d'aménagement, qu'il s'agisse de perturbations des écosystèmes, de production de déchets, de la gestion des déblais et remblais, d'émissions sonores ou d'émissions de poussières, de dégradation paysagère lors des travaux ou de remise en état après chantier.

Des audits d'études et de chantiers sont effectués en interne ainsi que par l'organisme assurant la certification de la Société. Des bilans de fin d'opération sont réalisés et partagés en interne et une évaluation des fournisseurs est également pratiquée.



- **Prélèvements sur la ressource en eau** (Cf. mesures prises page 30).
- **Consommations d'énergies liées au fonctionnement des équipements** (stations de pompage notamment) **et des bâtiments** (Cf. mesures prises page 32).
- **Emissions de gaz à effet de serre** lors des déplacements (Cf. mesures prises page 32).

## 1.2. Actions 2019

- Poursuite de la mise en place des périmètres de protection de la ressource Verdon, initiée ces dernières années dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement. Cette procédure vise à protéger la ressource en eau des risques de pollutions potentielles provenant des terrains situés à proximité des ouvrages de la SCP (adaptation des règles d'urbanisme) et de limiter les risques de malveillance par des mesures de protection adaptées (clôtures, vidéosurveillance, etc...).
- Révision du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage de Bimont en tenant compte de ses nouvelles conditions d'exploitation, rendues possibles suite aux travaux de rénovation réalisés ces quatre dernières années.
- Achèvement du programme de renforcement de la surveillance en continu de la qualité de l'eau sur l'ensemble du périmètre d'exploitation de la SCP.
- Mise en place d'un grand nombre de capteurs physico-chimiques et biologiques sur les ouvrages de transport en fonction des risques identifiés d'intrants de pollution. Ces capteurs ont pour principaux objectifs d'alerter en cas de dégradation de la qualité d'eau et d'agir rapidement en cas de pollution.
- Elaboration d'un document synthétique relatif à la doctrine SCP en matière de gestion des sédiments qui sera achevé en 2020.

## 1.3. Indicateurs 2018-2019

Indicateurs	2018	2019	Commentaires
Taux de conformité sur la réglementation environnementale	97	98	Ces taux reflètent l'importance accordée au respect de la réglementation. A souligner, les textes à portée environnementale applicables à la SCP se traduisent par plus de 4 200 exigences, toutes faisant l'objet d'une évaluation par les experts internes.

## 2. PRESERVATION ET GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

### 2.1. Politique

La politique de préservation et de gestion durable de la ressource en eau s'est construite au fil du temps, par étapes successives, depuis la création de la Société. Pour appréhender l'évolution de cette politique déterminante, il convient d'aborder les sept fondamentaux qui y concourent efficacement.

- **LA CONCEPTION DE L'OUVRAGE**

Chaque année, la SCP prélève entre 200 et 250 Millions de m<sup>3</sup> d'eau principalement à partir du Verdon et dans une moindre mesure de la Durance et du barrage de Saint-Cassien.

Des réserves de stockage ont été conçues afin de permettre, lorsque la ressource naturelle est moins importante (en été), de mobiliser les réserves de stockage constituées dans les barrages du Verdon et de Saint-Cassien en période excédentaire.

- **LA DISTRIBUTION DE L'EAU A LA DEMANDE GRACE A UNE REGULATION DYNAMIQUE**

La gestion de la distribution de l'eau s'appuie sur des moyens techniques performants. Les principaux ouvrages du Canal de Provence sont pilotés automatiquement à distance par un logiciel de « Régulation Dynamique », conçu et développé par la SCP. Connecté au système de télégestion, ce logiciel commande automatiquement les vannes du canal pour ajuster le débit à la demande des utilisateurs.

Ce système intelligent, développé par la Société elle-même, permet au canal de Provence de fonctionner avec des pertes d'eau minimisées et sans rejet (volumes prélevés mais non utilisés) ou rupture d'approvisionnement (besoins des utilisateurs non satisfaits).

- **LE CHOIX DU MODE DE FACTURATION**

La tarification, est également un paramètre important pour orienter le consommateur vers un usage raisonné de l'eau. La tarification est différente durant la saison estivale, afin que les consommations estivales soient plus coûteuses, en lien avec leur plus fort impact sur la ressource.

- **LA GESTION GLOBALE DES RESSOURCES ET LA SECURISATION DES RESSOURCES LOCALES**

Compte tenu de l'évolution des besoins en eau et du contexte de sécheresses successives, la SCP, en partenariat avec les collectivités, encourage à promouvoir une politique de complémentarité des ressources locales et régionales.

Une politique de « gestion coordonnée des ressources » a été mise en place avec certaines collectivités locales du littoral varois. Le but est d'assurer la sécurité d'alimentation, d'optimiser la gestion de la ressource en eau, et de préserver l'environnement et la ressource locale en faisant judicieusement appel à la ressource du Verdon. Un tarif préférentiel a été établi, il s'agit du tarif « complément de ressources ».

La SCP a également investi dans des infrastructures hydrauliques permettant de limiter la pression sur les ressources locales fragiles grâce à la liaison Verdon/Saint-Cassien-Sainte-Maxime, destinée à substituer la ressource en eau du Verdon aux prélèvements dans les nappes.

- **LA POLITIQUE DE RENOVATION**

Les montants annuels des travaux de rénovation des canalisations s'élèvent, pour les années 2018 et 2019, à 2.3 Millions d'Euros et 2.5 Millions d'Euros. Il s'agit de se prémunir de fuites ou de réduire les pertes d'eau sur le réseau de distribution et de veiller à la préservation de la ressource.

- **LA SENSIBILISATION DE TOUS A LA GESTION ECONOMIQUE DE L'EAU SURVEILLANCE DE SES OUVRAGES**

Enfin, la SCP sensibilise ses clients, ses salariés et l'ensemble de ses parties prenantes à la préservation de la ressource, notamment au travers d'informations sur son site Web, ainsi que par de nombreuses actions auprès d'un large public et d'élèves de la région provençale (Cf. page 20 Engagements citoyens de la Société).

- **LA SURVEILLANCE DE SES OUVRAGES**

Pour vérifier la qualité de ses installations, la SCP calcule chaque année le rendement de ses ouvrages en s'attachant à suivre les ratios des volumes prélevés et des volumes facturés à ses clients. Ce suivi permet de définir et mettre en œuvre des plans d'action annuels visant à l'amélioration continue du rendement de l'ouvrage canal de Provence, tel que présenté ci-dessous.

## 2.2. Actions 2019

En 2019, le plan action d'amélioration des rendements s'est caractérisé par :

- 3 campagnes de recherche de fuites,
- 3 opérations de contrôle d'appareils de mesure,
- 4 remplacements de mesure de débit utilisés pour la gestion des réseaux.

## 2.3. Indicateurs 2018-2019

Indicateurs	2018	2019	Commentaires
Rendement des réseaux <sup>1</sup>	89 %	89 %	En 2019, le remplissage de la réserve de Bimont s'est traduit par une augmentation des infiltrations. Ce déficit a été compensé par un accroissement des volumes comptabilisés en lien avec un épisode de canicule sévère, ce qui explique le maintien de l'indicateur.
Nombre de kilomètres de linéaires de canalisations rénovés <sup>2</sup>	19	15,4	La rénovation de l'année 2019 a concerné prioritairement de la rénovation de réseaux en fonte grise.

<sup>1</sup> Indicateur : le rendement brut des réseaux = volume sorti / volume introduit. Les données sont reportées sur la période du 01/10/N-1 au 30/09/N, les index des compteurs sont relevés chaque année entre septembre et octobre.

<sup>2</sup> Indicateur : l'indicateur pour l'année (n.) a été calculé en mars de l'année (n+1).

### **3. REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES**

#### **3.1. Politique**

L'objectif global de cette politique est d'atteindre, en 2025, une autosuffisance en termes d'énergies ; produire autant d'énergie que les installations de la SCP en consomment, soit environ 40 GWh par an.

L'objectif est par conséquent de quadrupler la production actuelle, qui est de 10 GWh par an, sachant que l'objectif visé prend en compte la production qui sera réalisée dans le cadre de partenariats, au prorata de la participation de la SCP.

Dès l'origine, l'ouvrage du Canal de Provence a été conçu pour maximiser les tronçons gravitaires afin de réduire le pompage et par voie de conséquence la consommation d'énergie, source indirecte d'émission de gaz à effet de serre. De même, le fonctionnement des stations de pompage est également optimisé pour ne pas pomper plus que nécessaire (Cf. système de régulation dynamique décrit à la page 30).

En parallèle de ces efforts visant à minimiser nos émissions de gaz à effet de serre, la SCP s'est fixé pour ambition de faire du Développement des Energies Renouvelables, son quatrième métier. Deux orientations sont retenues :

- Valoriser le potentiel de production sur le périmètre de la concession où le développement et les investissements correspondants sont soit portés par la concession, soit confiés à des opérateurs :
  - la production hydroélectrique grâce à la charge disponible sur les réseaux,
  - la production photovoltaïque sur le patrimoine foncier de la concession, qu'il s'agisse des réserves foncières, des canaux, réservoirs et plans d'eaux, ou du patrimoine immobilier.
- Participer à des projets de production d'énergie renouvelable, en tant qu'investisseur et opérateur, dans le cadre de la filiale « Energies renouvelables et Développement Territorial », en partenariat et en s'appuyant sur les structures juridiques ad-hoc.

#### **3.2. Actions 2019**

##### **ACTIONS PARTICIPANT A LA REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE**

Les différentes actions entreprises, ces dernières années pour répondre à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre, sont ci-après exposées.

- **Diminution des déplacements**

- Depuis 2014, une nouvelle répartition des tâches de maintenance a été mise en place entre le Service Maintenance basé au Tholonet, et les dix centres d'Exploitation qui sont implantés sur quatre départements de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur. Le nombre de kilomètres parcourus a ainsi été réduit ;
- Mise à disposition d'outils informatiques de terrain performants ;
- Mise en place d'outils dédiés à la planification afin de rationaliser les interventions ;
- Encouragement au télétravail et aux visioconférences ;
- Mise à disposition d'espaces de travail partagés pour plus de flexibilité (projet CAMPUS).

- **Diminution de la pollution des véhicules**

- La flotte de la SCP a été dotée de véhicules plus économes en carburant, les conducteurs encouragés à pratiquer l'éco-conduite.
- depuis 2012, 15 véhicules électriques ont été acquis et sont utilisés au Tholonet et dans les centres d'exploitation. Ce nombre est en croissance continue (6 sont en commande à ce jour).
- Incitation à l'utilisation de moyens de déplacement moins polluants
- Installation de bornes au siège du Tholonet pour recharger les véhicules électriques gratuitement ; des places sont réservées au covoiturage et des vélos sont utilisés pour circuler dans le domaine du Tholonet, étendu sur une vingtaine d'hectares et propice à ce genre de pratiques.

- **Diminution des consommations de nos équipements**

- Les préconisations issues de l'audit énergétique de 2015 ont été suivies scrupuleusement et ont notamment abouti à la réalisation d'études de performances des équipements en place et des process utilisés, ainsi qu'à l'achat d'équipements plus économes en énergie et de moteurs et pompes plus performants. Un nouveau plan d'actions a été établi pour exploiter les pistes de progrès issues de l'audit énergétique de 2019.

- **Rénovation des bâtiments**

- A l'occasion de rénovations de bâtiments, les isolations sont améliorées et les équipements sont remplacés par des équipements moins énergivores. De plus, des compteurs supplémentaires sont installés afin de suivre de manière plus précise les consommations de gaz et électricité.

## **ACTIONS 2019 FACILITANT LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES**

- La Société dispose d'un premier atout d'importance : la possibilité de turbiner l'eau transportée par le canal de Provence entre son point de captation dans les Alpes et ses points de distribution, avec des dénivelés de plusieurs centaines de mètres. Une dizaine de microcentrales sont déjà en service.
- Depuis quelques années, la SCP met ce savoir-faire à la disposition de collectivités ou d'Associations Syndicales Autorisées (ASA), et les accompagne dans leurs projets de microcentrales sur leurs propres ouvrages hydrauliques. Ces projets visent idéalement à

combiner production hydroélectrique, modernisation de périmètres irrigués et économies d'eau.

- Par ailleurs, la SCP s'intéresse au stockage d'énergie au travers des Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP), ce qui constitue un nouvel enjeu au niveau régional pour le développement des Énergies Renouvelables, et pour la SCP elle-même. Cet objectif s'intégrerait favorablement dans les aménagements actuels et futurs de la Société.

### **ACTIONS 2019 FAVORISANT LA REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES**

- En 2019, un classement des ouvrages selon leurs IPE (Indice de Performance Énergétique) a été réalisé. Il a été décidé que chaque année pour les 90 ouvrages (surpresseurs et stations de pompage) pour les IPE qui seraient les plus forts, qui se seraient dégradés, et qui se situeraient au-dessus d'une valeur seuil, un diagnostic serait réalisé. Les travaux nécessaires au rétablissement de ces IPE seront rapidement entrepris.
- En parallèle à cette démarche, un audit énergétique a été réalisé par la société DEKRA. Cet audit a ciblé les consommations de 3 types d'ouvrages : les stations de pompage, les surpresseurs et les usines. DEKRA s'est également intéressé aux consommations liées aux déplacements.
- Les plans d'actions résultants ont été communiqués aux différents acteurs ; des points réguliers de l'avancement des actions seront réalisés courant 2020.

#### **Divers projets sont en cours :**

- Un projet de valorisation de la flexibilité des consommations électriques de nos stations de pompage : création avec un opérateur du marché de l'électricité, d'un module pour intégrer en temps réel les évolutions du prix de l'électricité afin de répondre à des demandes d'effacement de consommation ou de stockage d'énergie.
- Un ensemble de projets qui contribuent à la production d'énergies renouvelables est présenté dans le tableau ci-après.

<b>Projet Production hydroélectrique</b>	<b>Partenariat ou SCP</b>	<b>Projet Production photovoltaïque</b>	<b>Partenariat ou. SCP</b>
Mise en service de la minicentrale hydroélectrique d'Eyguières sur le canal de Craonne, dans les Bouches du Rhône, de 1.5 MW.  Lauréat de l'AO CRE	Partenariat avec « Les Arrosants de La Crau » (l'ASCO)	Réflexion sur des projets photovoltaïques, sur les toitures du Pôle Laboratoires des Milles (BdR) et du centre d'exploitation d'Hugueneuve (Var) de 100 kWc chacun.	SCP En auto-consommation
Projet de microcentrale hydroélectrique du Largue de 130 kW, dans les Alpes de Haute Provence.  En phase de mise en service	Partenariat avec l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM)	Projet de couverture photovoltaïque du canal « CANAL 500 » par un dispositif innovant de refroidissement des panneaux en sous-face. Présenté en 2019 à l'AO CRE	SCP Revente énergie à EDF

		innovation (en attente des résultats)	
<b>Projet Production hydroélectrique</b>	<b>Partenariat ou SCP</b>	<b>Projet Production photovoltaïque</b>	<b>Partenariat ou SCP</b>
Le projet de microcentrale hydroélectrique de 3 MW à Réallon  Lauréat à l'AO CRE en 2019 Poursuite de son développement.	Partenariat avec la commune de Réallon.	Projet photovoltaïque flottant sur la réserve du Vallon Dol à Marseille visant à développer une ferme photovoltaïque flottante de 10 à 12 Mwc. (en cours d'étude).	Partenariat avec « EDF Renouvelables » dans le cadre d'une société de projet.
Poursuite du projet multi-usages de Châteauroux-les-Alpes  La production d'hydroélectricité (via une turbine de 2 MW) est associée à un programme de modernisation de l'irrigation	Partenariat avec la Commune et l'Union des ASA.	Mise en œuvre d'un projet « d'ombrières intelligentes » à Rians (Var).	Partenariat avec par la société OMBREA qui a développé ces ombrières.
Projet de Station de Transfert d'Energie par Pompage (STEP) sur la station de pompage de Ginasservis	SCP	Le projet photovoltaïque flottant sur la réserve des Barjaquets (BdR).  Lauréat de l'appel d'offres CRE Innovation de 2018. En phase d'obtention des autorisations et de consultation des entreprises.	SCP En auto-consommation
Projet de Station de Transfert d'Energie par Pompage (STEP) sur la commune de Puimichel Etude de faisabilité	Partenariat avec ALOE La Ciotat (BdR)	Etude d'évaluation du potentiel photovoltaïque des toitures ouvrages SCP. En cours de finalisation.	SCP En auto-consommation ou injection dans le réseau EDF.

### 3.3. Indicateurs 2018-2019

#### Emissions gaz à effet de serre

Indicateurs	2018	2019	Commentaires
Nombre total de tCO <sub>2</sub> e émis par salarié <sup>1</sup>	5.93	7.04	Ces émissions proviennent en majorité de la consommation des ouvrages de pompage (en lien avec la consommation des clients) et du nombre de km parcourus. Après une année 2018 pluvieuse au cours de laquelle, il avait été constaté une forte baisse des prélèvements (et donc du pompage), les consommations des ouvrages de pompage sont revenues à la normale, entraînant indirectement une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.
Nombre total de tCO <sub>2</sub> e évitées <sup>2</sup>	247	359	Cette hausse significative est imputable à la mise en service de la microcentrale d'Eyguières et à la reprise de la microcentrale de Rians.

**Indicateurs<sup>1</sup>** : Les émissions de CO<sub>2</sub> sont estimées sur la base des consommations d'électricité et de carburant représentant 87,6% des émissions en 2017. Les émissions restantes sont liées aux consommations de gaz naturel, gaz citerne propane, fuel domestique, gaz de carburant et fuites de gaz réfrigérants. Les émissions totales sont estimées

sur la base de cette contribution, qui est réajustée tous les 4 ans dans le cadre du bilan de gaz à effet de serre. Les facteurs d'émissions sont issus de l'ADEME.

**Indicateurs**<sup>2</sup> : Les émissions évitées sont calculées à partir de la production d'hydroélectricité et d'énergie photovoltaïque.

### Production d'hydroélectricité

Indicateurs	2018	2019	Commentaires
Nombre de GWh produits en hydroélectricité	4.313	6.232	La production d'hydroélectricité est en hausse en 2019 par rapport à 2018. Elle a en effet bénéficié de la mise en service de la microcentrale d'Eyguières et de la reprise de la microcentrale de Rians. Néanmoins, le résultat reste anormalement bas du fait de l'arrêt conjoncturel 1de la centrale de Bimont (travaux de rénovation) et de pannes qui ont impacté la production de 3 autres centrales.

### Puissance cumulée des projets engagés en énergie verte

Indicateurs	2018	2019	Taux objectif 2025	Commentaires
Puissance cumulée des projets engagés en énergie verte (hydroélectricité et photovoltaïque)	2.65 MW = <b>hydroélec</b> 2.13 MW + <b>Photovolt</b> 0.52 MW	3.48 MW = <b>hydroélec</b> 2.89 MW + <b>Photovolt</b> 0.59 MW	La SCP souhaite assurer son auto consommation	La puissance engagée a progressé cette année de 2.65 MW à 3.48 MW, soit+ 31 %. Cette progression est principalement due au projet Réallon qui cette année a été lauréat de l'AO CRE. Ce projet a été ainsi ajouté à la liste des projets engagés.

## 4. ECONOMIE CIRCULAIRE

La SCP a pour préoccupation constante de produire de façon durable en optimisant au maximum la consommation des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables.

Dans le cadre de l'économie circulaire, la SCP s'est plus particulièrement engagée sur les trois sujets suivants : la gestion des déchets, l'Analyse du Cycle de Vie (ACV), et la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT).

### 4.1. Politique sur les déchets

La SCP produit des déchets spécifiques issus de la production d'eau, et d'autres liés à l'utilisation de matériels. La majorité de ces déchets sont inoffensifs (déchets industriels banals, déchets verts, papier, cartons, bois, métaux) mais certains sont classés comme dangereux (emballages souillés, produits chimiques, huiles usagées, batteries, encres, déchets électroniques et électriques, etc...).



En 2019, la SCP s'est fixé pour objectif d'atteindre 75 % de valorisation de ses déchets sur la plateforme du Tholonet.

La gestion des déchets fait l'objet d'une procédure et d'un logigramme enregistrés dans la base documentaire du Système de Management de la Production Responsable, sous la responsabilité du processus RISQUE préconisant des consignes précises de tri et favorisant la valorisation des déchets.

La SCP tient à jour des registres déchets (au siège, dans les centres d'exploitation et au Pôle Laboratoires). Ces registres annuels sont renseignés sur la base des Bons de Suivi de Déchets collectés auprès des prestataires chargés de l'élimination.

Un rapport et une communication d'indicateurs permettent d'établir un bilan annuel.

#### 4.1.1. Actions 2019

- Réalisation d'une vidéo des éco gestes comprenant la thématique de la diminution des déchets. Afin de sensibiliser les collaborateurs dès leur arrivée à la SCP, il a été décidé d'intégrer la distribution de cette plaquette au processus d'accueil des nouveaux arrivants.
- Une consultante en Transport de Matières Dangereuses a réalisé 2 audits en 2019, sur le site du Tholonet et au Pôle Laboratoires. Certaines pistes concernant la gestion des déchets dangereux sont déjà prises en compte. Il s'agit d'actions relevant du marquage, du stockage de produits transportés, d'emballages et de contenant homologués, et de la vérification des certificats d'agrément de nos prestataires. Un plan d'action a été mis en œuvre et sera suivi régulièrement jusqu'à son terme.
- Une analyse des pratiques en matière de gestion des déchets de nos 10 centres d'exploitation a été conduite. Les besoins des centres ont été recensés pour faciliter le stockage, le tri, la comptabilisation, l'expédition et le suivi des déchets. Après validation de la hiérarchie, différentes actions d'amélioration vont pouvoir être réalisées.

#### 4.1.2. Indicateurs 2018-2019

Indicateurs <sup>1</sup>	2018	2019	Taux objectif Valorisation déchets	Commentaires
Taux de valorisation des déchets	79,6	81,1	75 %	En 2019, les déchets collectés ont augmenté : 175 tonnes contre 160 tonnes en 2018, pour 32.1 tonnes mis en décharge contre 32.5 en 2018. Les filières prédominantes de valorisation sont celles de la matière (84% contre 62% en 2018) et du compostage (en diminution avec 11.4% contre 32.2% en 2018).

<sup>1</sup> Cet indicateur concerne les déchets collectés sur la plateforme du Tholonet, à 95% non dangereux :

- Les déchets produits sur les 9 centres d'exploitations ne sont pas reportés ;
- Ces déchets sont estimés à environ 12% du tonnage total des déchets générés.
- Le reporting de ces déchets est en cours de fiabilisation à M. T, en particulier pour les déchets dangereux.

Indicateurs	2018	2019	Commentaires
Taux de diminution des dépenses d'impression	-14.2	-12.0	Suite à une démarche d'optimisation des dépenses d'impression mise en œuvre en 2016 (suppression des imprimantes individuelles pour des copieurs par service, optimisation des moyens de l'atelier reprographie, et sensibilisation aux bonnes pratiques), la baisse des dépenses d'impression se poursuit. La forte dématérialisation favorise également cette réduction des impressions.

## 4.2. Politique sur l'analyse du cycle de vie

L'analyse du cycle de vie est une méthode d'évaluation normalisée permettant de réaliser le bilan environnemental d'un projet et de choisir ainsi les options les moins pénalisantes. Son but, en suivant la logique de « cycle de vie », est de connaître et comparer les impacts environnementaux d'un système en détaillant les différentes phases du processus.

Depuis 4 ans la SCP a intégré la Chaire industrielle ELSA PACT avec des partenaires industriels fondateurs afin d'engager une réflexion d'ampleur sur l'analyse du cycle de vie appliquée à nos activités : l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau. En 2019, elle a renouvelé son engagement dans le cadre du nouveau projet de Chaire ELSA-PACT 2019-2023.

Poursuivre l'intégration de l'ACV dans nos processus est une démarche d'amélioration continue sur laquelle, il a été décidé de renforcer nos ambitions. L'ACV sera utilisée en tant qu'outil complémentaire d'aide à la décision au sein de la SCP. Cette technique pourrait se justifier à deux niveaux :

- Valider des choix d'aménagement dans le cadre de la concession,
- Associer les clients à cette démarche en intégrant cette analyse à nos offres d'ingénierie et de service.

Grâce aux travaux réalisés dans le cadre de la Chaire, la SCP a pu simuler des scénarios très concrets de dimensionnement d'ouvrages afin de conforter les choix de maîtrise d'ouvrage en termes d'écoconception (pompage/gravitaire, mode de terrassement).

### 4.2.1. Actions 2019 sur l'analyse du cycle de vie

En 2019, l'approche du cycle de vie a été encore consolidée par :

- La participation aux réflexions sur les thématiques de la nouvelle Chaire (2019-2023) ;
- La collaboration pour la diffusion du concept de « Water Supply mix »<sup>2</sup> (WSmix), défini dans le cadre de la chaire. La SCP a notamment participé en tant que co-auteur à la

<sup>2</sup> Il s'agit d'un concept équivalent au mix énergétique, déjà assez connu : chaque Pays a un mix d'énergie dominant, qui implique des impacts différents (1kWh d'énergie faisant appel au nucléaire n'a pas les mêmes impacts qu'un kWh qui mobilise des ressources telles que l'hydroélectricité).

rédaction de deux publications sur le sujet (Leao et al. 2018 ; Leao et al. 2019).

### **4.3. Politique sur la réutilisation des eaux traitées**

La SCP est également très impliquée dans l'étude, la mise en œuvre et l'accompagnement technique de projets de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT). Il s'agit d'une solution alternative adaptée à de nombreux pays pour une meilleure gestion intégrée et coordonnée des ressources en eau.

Une réglementation nationale est en place depuis 2010, qui devrait être remplacée en 2020 par un texte européen.

Depuis quelques années, pour répondre au défi de l'eau, la Société du Canal de Provence a développé une ingénierie complète autour de la réutilisation des eaux usées en Provence, dans le bassin méditerranéen et dans les départements et régions d'outre-mer. Elle est aujourd'hui un acteur national reconnu sur le sujet, et ses interventions s'intègrent systématiquement dans une logique partenariale.

#### **4.3.1. Actions 2019**

- Le pilotage du projet de R&D collaborative READ'APT « Réutiliser l'eau en agriculture dans une approche de projet de territoire », sur les bassins versants du Lergue et du Calavon, au sein du Parc national régional du Luberon. Ce projet démarré en 2017 s'est poursuivi en 2019 par une troisième année d'expérimentation agronomique et sanitaire au champ, et la poursuite d'une thèse de doctorat sur les aspects sociaux de la REUT.
- L'étude d'un périmètre irrigué viticole par les eaux usées traitées de Gonfaron dans le Var, qui pourrait être intégré dans la concession régionale de la SCP.
- L'accompagnement du Parc national de Port Cros sur l'île de Porquerolles (83), pour un retour d'expérience de 40 ans de REUT sur un verger de conservation d'espèces, afin d'améliorer le dispositif existant
- Deux études de faisabilité sur le territoire de Valence Romans Agglo (26) et d'Aix Marseille Provence Métropole (13).
- La poursuite d'une mission d'aide technique, initiée en 2018, auprès du Ministère de l'agriculture tunisien pour l'optimisation de deux périmètres pilotes irrigués en REUT, sous le pilotage de l'Institut Méditerranéen de l'Eau et aux côtés de la Société des Eaux de Marseille.

## V. VOLET SOCIAL

### L'IMPACT DU COVID-19 APRES CLOTURE DE L'EXERCICE 2019

Le confinement a été instauré tandis que la rédaction de la Déclaration de Performance Extra Financière, s'achevait. Suite aux perturbations que cette crise sanitaire est susceptible d'entraîner, il a été décidé de présenter les mesures prises par la Société dans les domaines sociétal et social afin de maîtriser les risques projetés.

<b>VOLET SOCIAL</b>		
<b>« Préservation de la santé et de la sécurité des salariés »</b>		
<b>Risques</b>	<b>Date</b>	<b>Dispositions mises en place pour remédier aux risques inhérents à la pandémie du Covid 19</b>
<b>La Société vis-à-vis de ses collaborateurs</b>		
Organiser les activités dans le respect de la santé et de la sécurité des salariés.	16/03/20  03/04/20	Il a été décidé par le comité de direction qu'aucune réunion ne se tiendrait en présentiel et que les salariés en télétravail assureraient leurs fonctions et les réunions par visio conférence ou téléconférence. Sur les 550 collaborateurs : - 360 sont en télétravail, - 90 sont sur le terrain pour les activités qui relèvent principalement du service de l'eau, - 100 collaborateurs sont soit en garde d'enfant, maladie, congé ou soit chômage partiel
Répondre aux situations éventuelles d'isolement	16/03/20	Il a été décidé que les managers devaient rester en relation de proximité avec les personnels en télétravail pour éviter un risque d'isolement de certains collaborateurs.
Maintenir les activités de terrain, dans les meilleures conditions de sécurité.	27/03/20	Le service achat a pu s'approvisionner en gel hydro-alcoolique et le conditionner en flacons. Des distributions ont été effectuées pour les personnels travaillant sur le terrain. En revanche, aucun masque n'a pu être trouvé, une commande de masques agréés est en cours.
Prendre les dispositions de rapatriement pour les salariés résidant à l'international.	27/03/20	Retour en France de deux salariés résidant à l'international (Vietnam et Cameroun).

<b>Volet social</b> <b>« Ecoute des salariés par un dialogue social riche »</b>		
<b>Risques</b>	<b>Date</b>	<b>Dispositions mises en place pour remédier aux risques inhérents à la pandémie du Covid 19</b>
Répondre aux situations de travail, aux remontées du terrain et aux risques associés.	17/03/20	<p>Tous les mardis, se tient une réunion hebdomadaire de la « Commission Social de Santé et de Sécurité au Travail (CSSST) ». Il a été ainsi décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de mettre à jour le Document Unique en tenant compte des situations inédites dues à la nouvelle organisation du travail générant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• « une situation exceptionnelle, grave, générale et non prévisible » ;</li> <li>• « une activité indispensable pour aujourd'hui ou demain nécessitant de déroger à la règle de confinement » ;</li> <li>• « le télétravail » ;</li> <li>• « le confinement en situation isolée ».</li> </ul> </li> </ul>
	24/03/20	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'adresser à chaque salarié, un SMS émanant du « réseau d'alerte risques psychosociaux » afin d'accompagner les salariés, si nécessaire (assistant social, médecin du travail...) durant cette période de confinement.</li> </ul>
Analyser l'organisation générale du travail et prendre les dispositions nécessaires.	26/03/20	<p>Tous les jeudis, une seconde instance se réunit, y participent, la direction, les représentants du personnel (la secrétaire du CSE, la secrétaire de la CSSCT, et les 3 délégués syndicaux).</p> <p>Il a été mis en place, un accord collectif « Pandémie Covid-19 et mesures spécifiques relatives la gestion des temps de travail »</p> <p>Cet accord porte sur une prise de 5 jours de congés obligatoires pour l'ensemble des salariés.</p> <p>En outre, une action solidaire a été proposée : pour inciter les salariés à prendre des congés supplémentaires et/ou RTT en période de confinement, l'entreprise abonde pour chaque jour un fonds de solidarité destiné à l'hôpital d'Aix-en-Provence.</p> <p>Le but de cet accord est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer à la solidarité nationale en limitant autant que faire se peut le recours aux aides de l'Etat,</li> <li>- permettre la disponibilité des ressources humaines de la SCP lors de la reprise normale de l'activité afin de limiter l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur le fonctionnement de l'entreprise,</li> <li>- favoriser la prise de repos des salariés en vue d'une meilleure conciliation vie personnelle – vie professionnelle.</li> </ul>

## LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DANS SES DIFFERENTES COMPOSANTES

La politique des ressources humaines est au service de la stratégie de la SCP définie dans son projet d'entreprise CAP 2020 pour la concession et les activités du secteur concurrentiel. Cette politique est un moyen pour accompagner efficacement un modèle social ambitieux, celui d'une entreprise qui prépare l'avenir de chaque salarié, en fédérant ses collaborateurs autour de trois valeurs fortes : professionnalisme, proximité, et développement responsable.

Dans la mise en œuvre de sa politique des ressources humaines, la Société s'est engagée dans trois domaines d'action en ayant pour finalité d'assurer la performance économique et sociale de la Société :

### 1. La santé et la sécurité des collaborateurs

### 2. Le dialogue social

### 3. La valorisation du capital humain qui s'appuie sur 4 axes majeurs :

- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- La diversité et l'égalité de traitement
- La qualité de Vie au Travail et le bien être des salariés
- Un système de rémunération cohérent

## 1. PRESERVATION DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES SALARIES

### 1.1. Politique

En mars 2019, la SCP a obtenu la certification ISO 45001 après avoir été certifiée OHSAS 18001 depuis 2015. Dans le cadre de son projet d'entreprise CAP 2020, la SCP s'est fixé pour ambition de tendre vers l'excellence dans le domaine de la Santé Sécurité au Travail.

Depuis 2018, la SCP a adopté une approche globale consistant à conduire chacun à travailler et produire « en toute santé et sécurité ». En effet, pour la SCP, la santé et la sécurité au travail sont des composantes essentielles du professionnalisme au service de l'efficacité de l'entreprise en considérant que toute atteinte à la santé d'un salarié en activité constitue, pour l'entreprise, le signe d'un manque de maîtrise de ses activités.

### Déclinaison des orientations de cette politique :

- Intégrer la politique de la santé et de la sécurité dans la politique générale de l'entreprise pour ses salariés, prestataires et sous-traitants, avec un même niveau d'exigence.
- Responsabiliser le management en matière de prévention des risques vis-à-vis de ses équipes. Il se doit être en première ligne en tant qu'acteur de la santé et de la sécurité au travail.

- Agir sur les facteurs organisationnels, techniques et humains, en particulier au travers du Document Unique, pour réduire nos risques majeurs : risques routiers, risques de chute de hauteur, risques liés au travail isolé, risques chimiques, risques psychosociaux, etc...
- Utiliser le retour d'expérience, en particulier l'analyse des accidents et les audits sécurité, pour améliorer en continu, la prévention des risques en agissant sur les causes les plus en amont ;
- Associer dans la démarche de prévention tous les collaborateurs ainsi que les parties prenantes telles que le Comité Social et Economique, la médecine du travail, l'inspection du travail et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) ;
- Intégrer la prévention dès la conception des ouvrages, bâtiments, équipements, et lors de leur rénovation.

## 1.2. Actions 2019

En matière de Santé et Sécurité au Travail, l'année 2019 avait pour objectif de consolider les piliers pour produire en toute « SST » dans la continuité de la démarche lancée en 2018. Tout en étant conscient que la culture de la SST peut être relativement longue à construire, de nombreuses actions sont venues conforter cette décision.

Le 2 janvier 2019, « Jour J » a fixé le démarrage des principales actions marquant le passage à de nouvelles pratiques en application de ces nouveaux engagements.

- Rénovation du livret d'accueil sécurité et élaboration de 3 livrets : Nos piliers pour une production en toute SST », « Nos risques SST », « Manager en toute SST »,
- Identification des faits observables dans les équipes, en application concrète des engagements de la « Charte d'engagement managers et collaborateurs »,
- Actions de sensibilisation des managers (sur la base du guide « Manager en toute SST »)
- Mise en œuvre du processus de « gestion des écarts » (document annexé au règlement intérieur),
- Evolution du processus d'évaluation des risques professionnels dans le Document Unique,
- Mise en place et fonctionnement de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) au sein du nouveau Comité Social et Economique (CSE),
- Formalisation et signature des délégations de pouvoirs (incluant les délégations en matière de SST),
- Passage à l'outil « Fiches Oh ! » pour le signalement des situations dangereuses et presqu'accidents, et pour les accidents du travail des entreprises extérieures,
- Poursuite du plan d'action d'amélioration des Equipements de Protection Individuelle (EPI) dont une enquête de REX sur les EPI des exploitants, définition des autres paquetages, élaboration d'un guide des EPI (à finaliser),

- Mise en place d'actions de communication régulières sur le carrousel de la page d'accueil de l'Intranet MySCP, en particulier une information concernant les accidents du travail significatifs (sur la base des enquêtes réalisées),
- Elaboration d'un film à destination des Entreprises Extérieures notamment pour les plans de prévention des marchés de maintenance,
- Organisation d'ateliers de sécurité routière le 18 octobre 2019,
- Réalisation du plan de formation SST dont la poursuite des sessions de sensibilisation au risque routier par la médecine du travail (fin des sessions initiales, des sessions pour les nouveaux collaborateurs seront organisées périodiquement),
- Elaboration et mise en application d'un mode opératoire pour les interventions d'inspection des drains des canaux,
- Etude de conception de nouveaux capots coulissants pour les édicules attenants aux réservoirs,
- Identification et test d'une application « Travail isolé » sur smartphone (à poursuivre).
- Enfin, le programme de prévention et le plan de surveillance associé ont été présentés le 26 février 2019, en revue de direction. Le CSE a rendu également un avis sur ce programme le 19 mars 2019.

De même, un rapport annuel sur les conditions d'hygiène et de sécurité et sur les conditions de travail est produit et présenté aux différents acteurs de la SST et en particulier aux représentants du personnel.

### 1.3. Indicateurs 2018-2019

Indicateurs	2018	2019	Commentaires
Nombre d'Accident du travail avec arrêt	13	13	La valeur de l'indicateur pour 2019 illustre la persistance de l'accidentologie et justifie la démarche SST de grande envergure initiée en 2018.
Taux de fréquence	15.58	14.93	Le taux de fréquence est directement lié au nombre d'accidents de travail avec arrêt. La baisse s'explique par l'augmentation du nombre d'heures travaillées sur l'année.
Taux de gravité	0.65	0.72	La valeur de l'indicateur pour 2019 est encore en croissance par rapport à 2018. Il est toujours largement impacté par un accident du travail intervenu en mars 2018 pour lequel un arrêt de travail est toujours en cours.



## 2. ECOUTE DES SALARIES PAR UN DIALOGUE SOCIAL RICHE

### 2.1. Politique

Dans sa politique de ressources humaines, la SCP veille tout particulièrement au dialogue social. Aussi, s'est-elle fixé comme exigence d'en faire un élément majeur au service de la cohésion sociale, en favorisant des relations qui permettent l'expression, la concertation, la négociation et l'action.

Le dialogue social est essentiel et constitue une opportunité pour mener des réflexions communes sur la qualité de vie au travail, l'employabilité, et la mobilité des collaborateurs.

### 2.2. Actions 2019

Le dialogue social a abouti à la signature de plusieurs accords d'entreprise avec les délégués syndicaux. Pour préparer ces accords, des actions sont co-construites à l'occasion du déploiement des plans d'actions avec les représentants du personnel, notamment au travers du fonctionnement des 5 commissions suivantes du Comité Social et Economique (CSE) :

- Santé, sécurité et conditions de travail » (CSSCT),
  - Economique,
  - Emploi, compétences, formation et égalité professionnelle,
  - Environnement et travail,
  - Articulation vie professionnelle - vie personnelle.
- **Le 28 juin 2019** : l'accord relatif à la mise en place du CSE est sélectionné pour la « journée des Réussites du dialogue social » au ministère du Travail qui réunissait des entreprises incarnant l'innovation en matière de dialogue social au travers de 30 accords signés en France en 2018.

#### Les accords d'entreprise signés :

- **Le 24 septembre 2019** : signature du « protocole d'accord préélectoral en vue des élections des salariés administrateurs ».
- **Le 20 décembre 2019** : signature d'un accord salarial dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire.

### 3. VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN

Pour pérenniser son développement dans les meilleures conditions, la Société privilégie les actions suivantes pour ses collaborateurs :

- offrir un parcours professionnel en adéquation avec leurs attentes et les besoins futurs de la Société,
- maintenir un bon niveau de qualité de vie au travail,
- faire bénéficier l'entreprise de talents et de compétences où la diversité et l'égalité de traitement sont prises en compte,
- veiller à garantir une juste et motivante rémunération.

#### 3.1. Politique de la "Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences"

Anticiper les besoins en emplois et compétences de demain, mettre en place les outils permettant de les définir et préparer les collaborateurs pour optimiser leurs parcours professionnels.

S'agissant d'un élément primordial au maintien et au développement de ses activités, la SCP poursuit une politique de « formation tout au long de la vie professionnelle » qui vise aussi à maintenir l'employabilité des collaborateurs. Le plan de formation est un véritable outil de gestion des carrières et des compétences de ses salariés.

La Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) s'organise autour de plans annuels ou pluri annuels d'actions :

- Le plan annuel de recrutement pour enrichir les équipes de nouvelles compétences ;
- Le plan pluri annuel de développement des compétences pour développer les compétences des salariés de la SCP.

En outre, la GPEC s'appuie sur un certain nombre d'outils de management des compétences tels que :

- Des fiches emploi propres aux activités de la SCP,
- Un dispositif d'entretiens de développement (entretien annuel d'appréciation et entretien professionnel),
- Le soutien de la mobilité interne,
- Un système de reconnaissance de l'expérience et de l'accroissement du niveau de compétences et des responsabilités induites au niveau individuel.
- 

##### 3.1.1. Actions 2019

- La poursuite du travail de rénovation des fiches emplois dans leur forme et dans leur contenu, et déclinaison pour rédaction des fiches de postes.
- Mise en œuvre de formations destinées à de larges publics, on peut noter à ce titre :
  - La poursuite de la mise en œuvre d'un cycle de formation en matière de management par projet pour 83 collaborateurs de l'ingénierie.

- L'organisation d'une formation à la santé et sécurité au travail pour les 23 membres de la commission du CSE « santé, sécurité et conditions de travail » et certains membres du CSE.
- La mise en place d'une importante campagne de sensibilisation à la lutte contre la corruption (Loi Sapin II). pour 204 collaborateurs

### 3.1.2. Indicateurs 2018-2019

Indicateurs	2018	2019	Commentaires
% de la Masse salariale consacrée à la Formation Professionnelle Continue (1% imposé par la législation)	4.61	3.84	De plus nombreuses formations en interne et donc moins coûteuses.
Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié CDI <sup>3</sup>	24.3	24.8	Un nombre d'heures qui reste stable.
Taux de rétention <sup>4</sup>	95 % 518/544	94.9 % 535/564	Le taux de rétention illustre une forte fidélité de ses salariés à la SCP. En 2019, 46 entrées et 29 départs dont 8 départs à la retraite.

## 3.2. Politique de la "Diversité et égalité de traitement"

Accueillir au sein de l'entreprise des collaborateurs de toutes origines pour leur offrir des chances d'intégration. Permettre ainsi à la SCP de faire valoir son statut d'entreprise socialement responsable et de s'enrichir de toutes sortes de différences.

La Société s'engage à créer un environnement de travail inclusif où les spécificités de chacun sont acceptées et valorisées, permettant ainsi à tous les salariés d'exprimer leur potentiel.

La SCP est convaincue que la diversité de ses équipes est un atout pour :

- S'intégrer à son environnement,
- Se démarquer et être attractive en tant qu'employeur,
- Multiplier les talents et être performante,
- Etre innovante et créative,
- Faciliter son développement à l'international.

### 3.2.1. Actions 2019 « Diversité et égalité de traitement »

- En tant qu'entreprise responsable, la Société a souhaité ouvrir l'accueil aux **jeunes stagiaires** (stages en convention) et aux **alternants** (apprentissage professionnalisation), il

<sup>3</sup> - L'effectif CDI considéré est l'effectif CDI présent en fin de période

<sup>4</sup> - Taux de rétention = Effectif CDI au 31/12/N-1 + Nombre d'embauche CDI - Nombre de départ CDI / Effectif CDI au 31/12/N-1 + Nombre d'embauche CDI

s'agit d'un véritable apport pour la SCP ainsi que pour les étudiants et les scolaires. Deux **doctorants** sont également intégrés avec une Conventions Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE).

D'après une étude de l'APEC, près de 40 % d'offres d'emploi sont pourvues par des CDI pour des personnes ayant suivi un contrat par alternance, tandis que 96 % des docteurs CIFRE accèdent à l'emploi en moins d'un an, 70 % en moins de 3 mois.

- Une Semaine de la Diversité du 18 au 22 novembre 2019 a été organisée afin de sensibiliser les salariés aux enjeux du respect de la diversité en entreprise, levier reconnu de performance et de croissance.

Il s'agit de lutter contre toutes les formes de stéréotypes au travers de présentation quotidienne sur 5 thématiques en matière d'égalité professionnelle :

- l'égalité entre les femmes et les hommes,
- l'emploi des travailleurs handicapés,
- la reconnaissance des droits des personnes LGBT,
- l'accueil de jeunes travailleurs de toutes conditions sociales,
- l'emploi et de qualité de vie des séniors.

### 3.2.2. Indicateurs 2018-2019

#### Stagiaires, alternants et doctorants

Indicateurs	2018	2019	Commentaires
Nombre d'alternants	25	31	2 CIFRE sont inclus dans ce nombre.
Nombre de stagiaires	60	53	A ce nombre sont intégrées 44 conventions de stage, de plus d'une semaine, en 2018, 35 en 2019.

Au travers des 5 thématiques en matière d'égalité professionnelle, et conformément à la réglementation, l'index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été mis en place au 1er mars 2019.

Indicateurs	2018	2019	Nombre de points maximum
1- écart de rémunération (en %)	36/40	37/40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	20/20	20/20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	10/15	15/15	15
4- pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (%)	15/15	15/15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0/10	5/10	10
<b>INDEX SCP (sur 100 points)</b>	<b>81/100</b>	<b>92/100</b>	<b>100</b>

Par ailleurs, en matière d'égalité hommes femmes, d'autres indicateurs viennent illustrer la situation à la SCP.

### Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Indicateurs	2018	2019	Commentaires
Effectif en CDI au 31/12 et répartition Femmes/Hommes	518 dont 33 % de femmes	539 dont 34 % de femmes	Les effectifs sont en augmentation en lien avec la politique de développement de l'entreprise. Ce sont environ une vingtaine de postes en CDI qui sont créés chaque année. La Société propose de nombreux postes à forte technicité pour lesquels, le nombre de candidates est parfois fortement restreint.
% de femmes au CODIR, et % de femmes au COMAG	37.5 % (3/8) et 25 % (7/28)	30 % (3/10) et 28.7 % (8/30)	Les femmes sont encore en minorité sur les fonctions de management de haut niveau.
CDI, Rémunérations indiciaires moyennes par collègue et par genre	<b>Cf. tableaux ci-dessous</b>	<b>Cf. tableaux ci-dessous</b>	La Société est attentive à sa politique de rémunération et vérifie chaque année, à l'occasion des revues annuelles de carrière et rémunération, qu'il y a une cohérence entre les emplois, les compétences, l'ancienneté et le niveau de rémunération. Si des écarts à la marge sont constatés, des ajustements sont mis en œuvre.

### CDI, Rémunération indiciaire annuelle moyenne (base 12,7) hors DG, par collègue et par genre sur la base de la situation au 31 décembre

2018	Femme	Homme	Moyenne
Exécution	25 164 €	23 948 €	<b>24 039 €</b>
Maitrise	30 942 €	32 812 €	<b>32 071 €</b>
Cadre	51 143 €	56 057 €	<b>54 222 €</b>
<b>Moyenne</b>	<b>37 675 €</b>	<b>37 234 €</b>	<b>37 380 €</b>

2019	Femme	Homme	Moyenne
Exécution	24 153 €	24 331 €	<b>24 321 €</b>
Maitrise	31 355 €	33 040 €	<b>32 359 €</b>
Cadre	51 269 €	56 653 €	<b>54 594 €</b>
<b>Moyenne</b>	<b>38 269 €</b>	<b>37 901 €</b>	<b>38 025 €</b>

**Commentaires :** la moyenne, sur les trois collèges, des rémunérations des femmes, est supérieure à celle des hommes. Cela tient à la très faible représentation des femmes dans le collège « Exécution » qui n'est que de 5%. Pour les collèges « Maîtrise » et « Cadre », le taux est respectivement de 40% et 38%.

Enfin, ci-dessous, le nombre de salariés recrutés au cours de l'exercice, et connus par la SCP comme ayant le statut de travailleurs handicapés

Indicateur	2018	2019	Commentaires
Unités bénéficiaires	17.88	18.03	Malgré l'appui d'un partenaire spécialisé, le recours à cette population en CDI reste mineur. La SCP propose peu de postes dits « bas niveau de qualification ». Or, les TH sont souvent issus de métiers manuels qui les ont conduits à un accident professionnel. Leur formation est souvent moindre que le reste de la population.

### 3.3. Politique de la “Qualite de vie et bien-être des salariés”

Instaurer un climat de bien-être et de qualité de vie au travail permet en effet à la SCP de placer ses salariés dans un environnement de travail favorable à une production de qualité et d'innovation, de développer leur engagement, mais également d'attirer les talents dont elle a besoin.

La Société entend ainsi créer les conditions d'épanouissement dans le travail de ses salariés en :

- mobilisant l'ensemble des acteurs de l'entreprise,
- favorisant les salariés dans leurs expressions et dans leurs informations,
- assurant un environnement stimulant et propice à leur développement professionnel (responsabilité, autonomie, coopération transversale ...),
- inscrivant leur activité dans une organisation du travail respectueuse de leur santé, de leur sécurité et de l'équilibre des temps de vie en mettant notamment en place, la prévention des risques psychosociaux et le droit à la déconnexion.

Cette politique est déployée au travers des trois axes suivants.

#### ❖ **Le projet campus, vers un nouveau collectif de travail :**

Le projet Campus est un projet d'aménagement à long terme du domaine du Tholonet. Ce projet vise à permettre un aménagement du domaine et la mise à disposition d'espaces de travail venant répondre à différents objectifs :

- l'essor d'une « **économie de la connaissance** » qui ne se résume pas au déploiement de nouveaux outils informatiques mais repose sur un travail collaboratif dans des lieux favorisant les rencontres et les échanges ;
- les **évolutions d'organisation**, pour favoriser le déploiement du management par projet et plus généralement l'émergence d'un travail plus transversal. Ces évolutions améliorent la mise en cohérence des lieux avec les activités ;
- le **développement de la SCP** lié à la croissance de ses effectifs.

#### ❖ **Le télétravail, pour la conciliation des temps de vie**

Les technologies de l'information et de la communication offrent désormais des possibilités d'organisation du travail permettant la fréquentation de lieux de travail diversifiés.

Le 30 avril 2018, un accord « Télétravail, droit à la déconnexion et temps de travail » a été signé, afin de mettre en place le télétravail régulier et occasionnel.

En signant cet accord, les partenaires sociaux ont considéré que le télétravail peut constituer un facteur d'amélioration de la qualité de vie au travail, contribuant à la fois au soutien de la motivation des salariés et à l'efficience et à la productivité.

### ❖ Le déploiement d'une culture de la confiance et du droit à l'erreur

Le bilan à mi-parcours de CAP 2020 met en exergue la promotion d'une « culture managériale renouvelée pour porter la dynamique de l'entreprise ». Il est souligné que la culture d'entreprise doit favoriser la proactivité en développant la culture de la confiance et du « droit à l'erreur ».

La SCP reconnaît en effet qu'une erreur est aussi une source d'amélioration. C'est pourquoi la Société a décidé de promouvoir le droit à l'erreur, facteur-clé d'une culture de confiance, d'une liberté de parole et de pensée, elles-mêmes génératrices d'initiatives et d'innovation permettant de favoriser le bien-être et la performance.

Actions 2019 "Qualité de vie et bien-être des salariés"

- **Management par projet** : travail sur le retour d'expériences avec la mise en place d'un plan d'action au sein de la Direction de l'Ingénierie et des Services.
- **Projet Campus** : poursuite du déploiement du schéma directeur.
- **La diffusion d'informations régulières sur des supports structurés** :
  - L'intranet d'entreprise MySCP est le support d'une information mise à la disposition de tout le personnel ;
  - Une newsletter « inf'eau RH » hebdomadaire ;
  - Une organisation d'évènements internes à partir de thématiques issues de la politique des Ressources Humaines, tels que la semaine de la diversité, la mise en place de « work café » par bâtiments ;
  - Enfin, un reporting social annuel important et complet sur la formation, la santé et sécurité au travail, les rémunérations et les effectifs.
- **Trois évènements initiés par des salariés et soutenus financièrement par la Société** :
  - « Action Contre la Faim » : une course avec une cinquantaine de participants.
  - Le « SAPIN solidaire » : une grande collecte de jouets d'occasion organisée à destination des Restaurants du Cœur.
  - Une autre course organisée en faveur du Téléthon (Cf. page 20, Engagements citoyens)

#### 3.3.1. Indicateurs 2018-2019

Indicateurs	2018	2019	Commentaires
Taux de satisfaction au poste de travail (d'après EAA**)	96.5	96.7	Ce taux de satisfaction est stable
Taux d'absentéisme (Ratio journées d'absence hors maternité)	4.11	3.92	Ce ratio tient compte de tous les motifs d'absences (y compris les congés sans solde) sauf les congés.
Nombre de télétravailleurs réguliers (1j/semaine)	32	57	Le télétravail a été mis en place par un accord d'entreprise en avril 2018.

EAA\* : Entretien Annuel d'Appréciation

### 3.4. Politique pour un "Système de rémunération cohérent"

#### 3.4.1. Politique

La SCP affirme sa volonté d'associer l'ensemble de ses collaborateurs à la réussite et aux performances de la Société, en menant une politique de rémunération dynamique, juste, en accord avec ses valeurs et ses engagements sociétaux.

La politique de rémunération de la SCP se veut en accord avec les principes :

- de reconnaissance,
- d'équité,
- de compétitivité,
- de transparence.

#### 3.4.2. Actions 2019

- Sur le plan collectif, les partenaires sociaux se retrouvent dans l'objectif de signer un accord salarial.
- Sur le plan individuel, un processus annuel appelé « revue annuelle des carrières et des rémunérations » aboutit à la détermination de mesures individuelles : promotions, augmentations individuelles et primes individuelles.

En 2019, les partenaires sociaux ont convenu d'entrer dans une phase de réflexion et de négociation en vue de faire évoluer le système de rémunération de la SCP.

Les partenaires sociaux ont donné un accord de principe, en décembre 2019, sur les aspects suivants :

- Le bien-fondé d'une évolution du système de rémunération de la SCP ;
- Les grands principes d'un futur système de rémunération ;
- Les modalités de co-construction de ce futur système.

#### 3.4.3. Indicateurs 2018-2019

Indicateurs	2018	2019	Commentaires
Proportion de l'effectif avec augmentation (inclus promus).	32 %	33 %	La SCP réalise une revue annuelle du personnel, au cours de laquelle les augmentations individuelles et les promotions sont décidées.